

# Bilan des activités 2000-2003

## Créer pour grandir en confiance



Auteures :

CHRISTIANE LAMPRON, M.S.S.

FRANCE PARADIS, M.D.M.Sc.

Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale :  
projet d'intervention concertée et intersectorielle dans  
la région de Québec

HV  
6626.54  
.Q44  
L367  
2003

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE QUÉBEC

2003



Page couverture : Sabrina Nadeau

**Vous pouvez vous procurer ce document dans le contexte d'une journée de formation de formateurs au coût de 25,00\$ (incluant TPS et frais d'envoi), en faisant parvenir votre chèque à l'ordre du CHUQ-CHUL à :**

Sylvie Bélanger  
Direction de santé publique de Québec  
Centre de documentation  
2400, d'Estimauville  
Beauport (Québec)  
G1E 7G9

Téléphone : (418) 666-7000, poste 217  
Télécopieur : (418) 666-2776  
Courriel : s\_belanger@ssss.gouv.qc.ca

Cette publication a été versée dans la banque Santécom

Dépôt légal, bibliothèque nationale du Canada, 2003  
Dépôt légal, bibliothèque nationale du Québec, 2003

**ISBN : 2-89496-244-4**

Citation suggérée : Lampron, C. et Paradis, F. (2003). **Les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale : projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec. Bilan des activités 2000-2003.** Direction de santé publique de Québec.

Ce projet est financé en partie par la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

HU  
6626 54  
.244  
L 367  
2003

**Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale : Projet  
d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec**

Institut national de santé publique du Québec  
4835, avenue Christophe-Colomb, bureau 200  
Montréal (Québec) H2J 3G8  
Tél.: (514) 597-0606

**BILAN DES ACTIVITÉS 2000-2003**

**Auteure :**

**CHRISTIANE LAMPRON, m.s.s.**  
Professionnelle de recherche et consultante en évaluation

**Avec la collaboration de :**

**FRANCE PARADIS, M.D, M. Sc.**  
Médecin-conseil à la Direction de santé publique de Québec et à l'Institut national de santé  
publique de Québec et coordonnatrice du projet

**et**

**LOUISE ARSENEAU, b.s.s.**  
Agente de planification et responsable du volet formation

**MANON BOUCHARD, m.ed.**  
Professionnelle de recherche

**GENEVIÈVE LESSARD, m.s.s.**  
Professionnelle de recherche

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes et organismes suivants pour leur soutien et leur participation active à la réalisation de toutes les activités de ce projet.

- La Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada (Justice Canada) et le Ministère de la Sécurité publique, dont l'appui financier a permis la réalisation de ce projet.
- Le Groupe de travail sur les enfants exposés à la violence conjugale, composé d'intervenantes jeunesse, grâce auquel est née l'idée du projet et qui a collaboré de diverses manières tout au long du projet.
- Les responsables des onze milieux d'intervention qui ont accepté de désigner les membres du comité aviseur du projet.
- Les membres du comité aviseur pour leur participation active à toutes les étapes du projet.
- Les intervenants clé des onze milieux d'intervention ayant participé aux treize groupes de discussion pour leur apport considérable à l'identification de la pratique actuelle auprès des enfants exposés à la violence conjugale dans la région de Québec, des enjeux pour les milieux d'intervention et des besoins de formation des intervenants.
- Les enfants exposés à violence conjugale vivant en maison d'hébergement ou fréquentant des centres autochtones pour avoir généreusement accepté de créer les dessins qui agrémentent le cahier d'animation et celui du participant, utilisés lors de l'activité de sensibilisation à l'exposition des enfants à la violence conjugale.

- Les personnes de divers milieux ayant participé aux deux pré-test de la journée de sensibilisation pour leurs commentaires judicieux qui ont permis d'améliorer grandement cette journée.
- La Maison Kinsmen-Marie-Rollet de Québec pour femmes violentées et leurs enfants, fiduciaire du projet, et sa directrice pour sa collaboration continue à toutes les étapes du projet.
- L'Institut de santé publique du Québec, pour la contribution d'un médecin-conseil.
- La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, pour la révision linguistique des deux Cahiers d'animation et diverses contributions de la Direction de santé publique de Québec, notamment un médecin-conseil et une conseillère en santé publique, des locaux, la bibliothécaire et le centre de documentation, une secrétaire et certains outils électroniques.

De plus, nous tenons à remercier France Delagrave, andragogue à la Direction de santé publique de Québec et Michèle Morneau, consultante en management organisationnel pour leurs conseils avisés et judicieux.

## PRÉSENTATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

**Louise Arseneau**, bachelière en service social, s'implique pour contrer la violence conjugale depuis 1989. Elle est co-fondatrice de l'organisme Violence Info dont le but est la prévention de la violence conjugale et l'intervention auprès des femmes et des jeunes filles victimes de violence dans leurs relations amoureuses. Conférencière et formatrice, elle participe à de nombreux colloques et émissions de télévision en plus d'élaborer des contenus de formation s'adressant à des intervenants de différents milieux. L'amélioration de l'intervention tant au niveau individuel que de groupe est une préoccupation constante chez elle. En ce sens, elle est co-auteur de deux démarches de groupe « Les clés de reconstruction de soi » et « La Boîte à outils l'Égo ». Au printemps 2001, elle est récipiendaire avec Hélène Barnabé du CLSC Orléans du prix d'excellence du Fonds Simone Paré, de l'École de service social de l'Université Laval pour « La Boîte à outils l'Égo ». Sa participation à différentes activités de sensibilisation dans des écoles et son implication auprès des femmes victimes l'amènent à se soucier de plus en plus du sort des enfants exposés à la violence conjugale.

**Manon Bouchard** détient un baccalauréat en psychologie et une maîtrise en Éducation spécialisée. Elle est intervenante communautaire auprès de femmes victimes de domination conjugale depuis 1996. Elle a œuvré auprès de plusieurs organismes communautaires de la région de Québec et de la Mauricie (La Séjournelle, Violence-Info, Mirépi et Maison Kinsmen-Marie-Rollet). Dans le cadre de sa pratique, elle a collaboré à l'élaboration de la seconde version (2000) du modèle d'intervention « La Boîte à outils l'Égo » et l'utilise auprès de sa clientèle. En parallèle, elle travaille comme professionnelle de recherche en domination conjugale auprès des organismes suivants: La Séjournelle (maison d'hébergement pour femmes

victime de domination conjugale), Accord Mauricie (organisme pour conjoints dominants). Elle s'est spécialisée dans l'étude de la problématique de violence conjugale sous l'angle d'un modèle nommé « Processus de Domination Conjugale » (PDC). Le PDC est un modèle d'évaluation et d'intervention d'une dynamique interactive en contexte conjugal. Depuis 1996, elle travaille tout particulièrement à l'analyse des risques d'uxoricide (assassinat de la conjointe) dans le cadre d'une dynamique de domination conjugale. Toute cette expertise acquise auprès des femmes victimes de domination conjugale lui permet de porter un regard particulier sur la problématique des enfants exposés à la domination conjugale soit, sous l'angle du modèle du PDC.

**Christiane Lampron** détient une maîtrise en service social et a complété une scolarité de doctorat en Éducation, au département de Mesure et évaluation. Professionnelle de recherche et consultante en évaluation de programme depuis 1980, elle a mis sur pied un service privé en évaluation dans le domaine de la Santé et des Services sociaux afin de répondre, entre autres, aux besoins en évaluation des organismes communautaires. Elle est, depuis 1996, responsable de l'évaluation de nombreux projets réalisés dans le cadre du Programme national d'action communautaire pour les enfants (PACE). Déjà sensibilisée à la situation que vivent les enfants vulnérables dans plusieurs régions du Québec, elle a développé un intérêt et une préoccupation pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants à travers son rôle de consultante auprès des intervenantes de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, dans la région de Québec. Elle est aussi co-auteur d'une publication portant sur les maisons de transition pour les femmes victimes de violence conjugale dans le cadre des travaux du CRI-VIFF, Université Laval et de la Société d'habitation du Québec, en 1996.

**Geneviève Lessard** détient une maîtrise en service social et poursuit des études doctorales en Sciences humaines appliquées. Elle vient d'obtenir un poste de professeur assistant à l'École de service social, à l'Université Laval, et entrera en fonction en janvier 2004. Elle s'intéresse à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale depuis plusieurs années. En 1995, dans le cadre d'un stage en service social supervisé par Isabelle Côté du CLSC Sainte-Foy, Sillery Laurentien, elle a mis sur pied, en collaboration avec Roxanne Bouchard, le programme « Ensemble on découvre ». Ce programme est une intervention de groupe auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Par ailleurs, elle termine un doctorat portant sur les enjeux de l'intervention psychosociale auprès des familles qui vivent en concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. Ce doctorat et le projet d'intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants exposés à la violence conjugale se complètent et s'enrichissent mutuellement.

**France Paradis** est médecin-conseil à la Direction de santé publique de Québec en plus d'être l'instigatrice et la coordonnatrice du présent projet sur les enfants exposés à la violence conjugale. Elle travaille en violence conjugale depuis 1995 au sein de l'équipe Sécurité dans les milieux de vie. Elle est aussi médecin-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec pour le dossier des enfants exposés à la violence conjugale. Chercheure clinicienne épidémiologiste au Centre de recherche du CHUL, elle est aussi chercheure au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) dans le cadre du consortium RÉSOVI. Elle a élaboré un contenu de formation en violence conjugale offert aux huit unités de médecine familiale affiliées à la Direction de médecine familiale de l'Université Laval. Elle anime, depuis 1998, un groupe de travail composé d'intervenantes oeuvrant auprès des enfants exposés à la

violence conjugale. Elle participe à différents comités visant la prévention de la violence.

### **Collaborations particulières**

**Isabelle Côté** est travailleuse sociale au CLSC Sainte-Foy, Sillery, Laurentien et agente de liaison pour l'équipe VICTOIRE du CRI-VIFF. Suite à l'évaluation du programme de groupe « Ensemble... on découvre », réalisée par des chercheurs de l'Université Laval, elle a participé à la refonte du programme en y intégrant le volet mère-enfants (4 rencontres supplémentaires). Sa reconduction est depuis financée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. Récipiendaire du prix d'excellence provincial du Fonds Simone Paré, en mars 2003, pour le programme « Ensemble... on découvre », avec Rhéa Delisle et François Lemay, elle a aussi obtenu une subvention pour la rédaction d'un guide d'intervention sur cette intervention de groupe. De plus, un projet de publication sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et s'adressant aux parents est actuellement en ébauche. Depuis 1998, elle donne de nombreuses formations sur la problématique des enfants exposés et sur l'intervention de groupe auprès des enfants et des mères avec différents partenaires. Comme agente de liaison pour l'équipe VICTOIRE du CRI-VIFF, son rôle est de créer des liens entre cette équipe et les autres milieux d'intervention en plus d'alimenter la réflexion sur la problématique des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Le travail réalisé en collaboration et en concertation avec toutes les ressources du milieu est une préoccupation constante chez elle.

**CRI-VIFF** est un centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Il existe depuis 1992. Ses principaux objectifs sont de deux ordres : acquérir une plus grande compréhension du phénomène de la

violence conjugale et de la violence faite aux femmes et contribuer au développement de modes d'intervention novateurs et efficaces dans le domaine de la prévention de la violence conjugale et de la violence faite aux femmes. Le CRI-VIFF travaille en partenariat avec le milieu universitaire et les milieux de pratique communautaire et institutionnel. Il regroupe trois équipes de recherche :

**VICTOIRE** violence conjugale : transformer et orienter par l'intervention et la recherche

**RÉSOVI** réponses sociales à la violence envers les femmes

**HOMMES, VIOLENCE, CHANGEMENT**

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	iv
PRÉSENTATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE .....	vi
TABLE DES MATIÈRES .....	xi

INTRODUCTION .....	1
--------------------	---

### DESCRIPTION DU PROJET « LES ENFANTS DE 0-12 ANS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE : PROJET D'INTERVENTION CONCERTÉE ET INTERSECTORIELLE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

But et objectifs généraux .....	7
Clientèle visée par le projet .....	8
Définition des principaux concepts théoriques .....	9

### BILAN DES ACTIVITÉS DU PROJET

Quelques mots sur l'atteinte des objectifs .....	13
Activités réalisées .....	17

#### Premier objectif général :

Analyser la réalité des enfants exposés à la violence conjugale et les pratiques d'intervention se rapportant à cette problématique .....	17
---	----

**Deuxième objectif général :**

Développer des stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale dans la région de Québec .....22

**Troisième objectif général :**

Faciliter l'intégration de connaissances sur la problématique et l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale en tenant compte des stratégies globale et spécifiques selon l'approche concertée et intersectorielle .....26

**Quatrième objectif général :**

Implanter et expérimenter les stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale dans la région de Québec .....29

**Cinquième objectif général :**

Évaluer le processus d'implantation des stratégies globale et spécifiques d'intervention développées et leur impact sur les intervenants et la clientèle visée .....34

**Sixième objectif général :**

Promouvoir le modèle d'intervention concertée et intersectorielle et les résultats obtenus auprès des intervenants et des enfants exposés à la violence conjugale dans la région de Québec .....39

Contributions externes .....44

<b>CONCLUSION</b> .....	<b>47</b>
-------------------------	-----------

## **ANNEXES**

<b>Annexe 1</b>	<b>Survol de la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale</b> .....	<b>49</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Contexte de développement du projet</b> .....	<b>61</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Composition des différents comités</b> .....	<b>69</b>

<b>LISTE DES RÉFÉRENCES CITÉES</b> .....	<b>73</b>
--	-----------

## INTRODUCTION

Depuis 1978, de nombreuses mesures ont été adoptées pour contrer la violence faite aux femmes par les différents paliers de gouvernement, tant au fédéral qu'au niveau provincial. De son côté, le gouvernement fédéral a apporté un soutien pour favoriser l'implantation des *Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale*. Entre 1988 et 1997, trois *Initiatives de lutte contre la violence familiale* ont vu le jour afin de contrer la violence à l'égard des femmes. De ces Initiatives et en partenariat avec le Conseil de recherche en sciences humaines, cinq *Centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes* ont été mis sur pied, dont un est situé au Québec (CRI-VIFF, Université de Montréal et Université Laval). Par ailleurs, l'*Enquête sur la violence à l'égard des femmes* (1993) a révélé une situation particulièrement inquiétante dont l'ampleur et la complexité ont été portées à la connaissance des intervenants des différents milieux de pratique et de la population canadienne. De son côté, le ministère fédéral de la Justice continue d'appuyer les mesures et les réformes de renforcement du système de justice pénale dans le domaine de la violence familiale, en tant que partenaire dans le cadre de l'Initiative concernant la violence familiale (Justice Canada, document électronique, p.2-4). Par ailleurs, depuis l'instauration de la « Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale », en 1995, la prévention de la violence conjugale constitue un axe d'intervention prioritaire pour le Québec. Dans la région de Québec, plusieurs établissements du réseau public (CLSC, Centre jeunesse) et du réseau communautaire, notamment les maisons d'hébergement, sont appelés à intervenir dans les milieux familiaux où la violence conjugale crée des dommages importants.

Toutefois, si la plupart des actions entreprises jusqu'à maintenant ont davantage visé les femmes victimes de violence conjugale, les enfants exposés à cette violence constituent une cible d'intervention assez récente où « l'expertise en intervention reste la moins développée et la moins reconnue ». De plus, « l'ampleur des dommages causés aux enfants est sous-estimée et méconnue » (Gouvernement du Québec, 1995 : 53). Il apparaissait donc essentiel de développer des stratégies d'action adaptées aux enfants exposés à la violence conjugale. À cet effet, les différents paliers des gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent l'importance d'intervenir en priorité auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de soutenir les collectivités pour traduire en mesures concrètes les objectifs de prévention, notamment ceux reliés à la prévention de la violence, de la criminalité et de la victimisation.

C'est dans ce contexte que se sont regroupées les intervenantes des six maisons d'hébergement de la région de Québec qui accueillent des femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants, afin de former, en octobre 1998, un Groupe de travail sur les enfants exposés à la violence conjugale. Par la suite, le Centre d'amitié autochtone de Québec, le Centre Mikueniss et une intervenante du CLSC des Hautes-Marées se sont joints à l'équipe. Les échanges, entre les membres de ce groupe, ont permis de dégager les quatre constats suivants :

- Il existe des lacunes importantes en ce qui a trait aux connaissances actuelles des stratégies efficaces utilisées pour prévenir les conséquences néfastes de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants, et pour contrer la reproduction de la violence et de la victimisation à travers les générations.

- Les intervenants éprouvent des difficultés à rejoindre les enfants exposés à la violence conjugale, plus particulièrement lorsque les femmes décident de retourner avec leur conjoint violent.
- Il manque de continuité dans les services offerts aux enfants exposés à la violence conjugale.
- les protocoles d'entente intersectoriels en matière de violence conjugale ne tiennent habituellement pas compte de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.

Basé sur ces différents constats, un projet régional intitulé « **Les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale : Projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec** » est né de la volonté de ces intervenantes. Parrainé par la Maison Kinsmen-Marie-Rollet de Québec<sup>1</sup>, il a été élaboré en étroite collaboration avec la Direction de santé publique de Québec. Différents partenaires régionaux l'ont aussi appuyé : la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la région de Québec, le ministère de l'Éducation, les CLSC, le Centre jeunesse de Québec et le Centre d'amitié autochtone de Québec. Le projet a été financé en mars 2000 par le Programme de partenariat, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (Justice Canada) pour une durée de trois ans.

Ce projet cherche à prévenir la délinquance, la criminalité et la victimisation ainsi que les autres conséquences néfastes chez les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale, dans la région de Québec. Il repose sur une stratégie globale caractérisée par une intervention précoce basée sur la concertation et

---

<sup>1</sup> Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

l'intersectorialité. La stratégie développée doit permettre de répondre de façon appropriée aux différents besoins des jeunes enfants exposés à la violence conjugale. Par ailleurs, afin d'améliorer les chances de succès relativement au développement d'une intervention concertée et intersectorielle dans la région et d'assurer la pérennité de la stratégie développée avec les milieux d'intervention associés au projet, la perspective du « Développement du pouvoir d'agir » de Yann LeBossé, communément appelée « Empowerment », a été utilisée dès les premières étapes de réalisation du projet. Ainsi, onze milieux d'intervention de la région de Québec ont été étroitement associés au développement et à la réalisation des principales activités du projet.

Le projet comprend quatre phases distinctes, interreliées et complémentaires dont les principales activités sont :

- PHASE I** Recension des écrits et des expériences-terrain, conception d'outils de sensibilisation et de formation pour les intervenants oeuvrant auprès des enfants exposés à la violence conjugale.
- PHASE II** Dispensation des activités de sensibilisation portant sur la violence conjugale et sur l'exposition des enfants à la violence conjugale, et de l'activité de formation sur l'intervention minimale à privilégier auprès de ces enfants.
- PHASE III** Dispensation d'une formation spécifique portant sur l'intervention psychosociale et développement de stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec.
- PHASE IV** Implantation, expérimentation et évaluation des stratégies développées au cours de la phase précédente.

Le présent rapport fait le bilan des activités réalisées à l'intérieur des quatre phases du projet. De façon plus spécifique, il rappelle les principales composantes du projet puis, présente le cheminement de l'équipe vers l'atteinte des différents objectifs du projet, au cours des trois dernières années. Par ailleurs, nous avons cru souhaitable d'inclure trois documents en annexe. Le premier est un survol de la problématique vécue par les enfants exposés à la violence conjugale et le second présente un certain nombre d'éléments qui caractérisent le contexte dans lequel le projet s'est développé. Ces éléments ajoutent à la pertinence du projet actuel et justifient de façon éloquente toute action future qui se voudrait une réponse appropriée aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale. La troisième annexe présente les membres qui ont composé les différents comités ayant permis la réalisation de l'ensemble des activités de ce projet.

## DESCRIPTION DU PROJET

« LES ENFANTS DE 0-12 ANS EXPOSÉS À LA VIOLENCE  
CONJUGALE : PROJET D'INTERVENTION CONCERTÉE ET  
INTERSECTORIELLE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC »

## BUT ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le projet « *Les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale : Projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec* » cherche à prévenir la délinquance, la criminalité et la victimisation ainsi que les autres conséquences néfastes chez les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale, dans la région de Québec. Pour ce faire, il poursuit différents objectifs généraux, soit :

- analyser la réalité des enfants exposés à la violence conjugale et les pratiques d'intervention se rapportant à cette problématique;
- développer des stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle;
- faciliter l'intégration de connaissances sur la problématique et l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale en tenant compte des stratégies globale et spécifiques d'intervention, selon l'approche concertée et intersectorielle;
- implanter et expérimenter les stratégies globale et spécifiques d'intervention;
- évaluer le processus d'implantation des stratégies globale et spécifiques d'intervention développées et leur impact sur les intervenants et la clientèle visée et finalement,
- promouvoir le modèle d'intervention concertée et intersectorielle et diffuser les résultats obtenus.

Quatre phases distinctes, interreliées et complémentaires en permettent la réalisation complète : une première phase axée sur la recension des écrits et des

expériences terrain de même que la conception des outils de sensibilisation et de formation; une seconde permettant la sensibilisation et la formation des intervenants; une troisième portant sur la formation plus approfondie de certains intervenants et le développement de stratégies d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec et une dernière phase sur l'implantation, l'expérimentation et l'évaluation des stratégies développées.

### CLIENTÈLE VISÉE PAR LE PROJET

Ce projet s'adresse aux enfants de 0-12 ans, exposés à la violence conjugale dans la région de Québec. Nous avons choisi de porter une attention particulière aux enfants pour lesquels l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* développée par le gouvernement provincial et mise en application en 2001 ne s'applique pas parce qu'ils sont exposés à la violence conjugale sans être eux-mêmes victimes de mauvais traitements physiques, d'abus sexuel ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Ces enfants proviennent de trois milieux culturels : québécois, autochtone, immigrant ou de communautés culturelles différentes. Quoique tous vulnérables, certains enfants présentent une vulnérabilité plus grande que d'autres en raison de certaines particularités de leur situation (ex. statut d'immigrant, mentalités et cultures différentes, etc.).

Si les enfants de 0-12 ans représentent la principale cible d'action, les principales activités du projet ont été réalisées avec la participation d'intervenants provenant de onze milieux d'intervention oeuvrant directement ou indirectement

auprès de ces enfants. Compte tenu de la méconnaissance de la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et d'une expertise d'intervention plus ou moins développée, il fallait commencer par sensibiliser et mieux outiller les personnes susceptibles d'intervenir auprès de ces enfants. Ainsi, les milieux d'intervention directement associés au projet sont les suivants : les Maisons d'hébergement, le Centre Jeunesse de Québec, les CLSC (secteurs psychosociaux et de la santé); les Centres de la petite enfance; Espace pour les droits des enfants de la région de Québec; les corps policiers; le Groupe d'aide aux personnes impulsives(GAPI), les milieux hospitalier (urgence pédiatrique, obstétrique et service social), scolaire, de la justice (cour civile et criminelle) et le milieu autochtone (Centre d'amitié autochtone de Québec et le Centre Mikueniss).

## DÉFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS THÉORIQUES

Le projet est articulé autour de trois concepts : l'exposition des enfants à la violence conjugale, la concertation intersectorielle et la perspective du développement du pouvoir d'agir. Voici les définitions sur lesquelles nous nous sommes appuyées pour orienter le projet et ses principales activités.

### EXPOSITION DES ENFANTS À LA VIOLENCE CONJUGALE

La notion d'exposition à la violence conjugale couvre plusieurs réalités. D'abord, l'enfant peut être témoin oculaire de la violence exercée envers sa mère. Deuxièmement, il peut aussi entendre des paroles ou des gestes violents alors qu'il se trouve dans une pièce voisine. Troisièmement, il peut devoir vivre avec les

conséquences de la violence sans qu'il ait vu ou entendu la scène de violence, par exemple lorsqu'il constate que sa mère est blessée, qu'elle pleure, qu'elle lui raconte ce qui est arrivé et dit vouloir quitter la maison ou encore par une visite des policiers (Bourassa et Turcotte, 1998; Boutin, 1998; Hilton, 1992; Jaffe *et al.*, 1990; Maillé, 1996; McGee, 1997; Wolfe, 1999). Ainsi, ces enfants vivent dans un climat de tension, de friction et de peur, qui éclate, qui diminue et se reconstruit à nouveau (cycle de la violence). Être forcé de voir (ou de savoir) quelqu'un qu'on aime souffrir aux mains d'un autre est une violence psychologique sévère (Anne Pâquet-Deehy, document électronique).

#### **CONCERTATION INTERSECTORIELLE**

Tous s'entendent pour dire que la concertation intersectorielle est orientée vers l'action plutôt que vers l'analyse conceptuelle et la théorisation (Penderson et al., 1988; Lebeau et al., 1996; Lebeau et al., 1997). Certains définissent la concertation intersectorielle de la façon suivante : « une pratique d'acteurs de plus d'un secteur d'intervention qui se mobilisent et s'engagent en complémentarité d'actions pour mettre à profit les compétences de chacun en vue de satisfaire d'un commun accord des besoins clairement identifiés dans la communauté » (Lebeau et al., 1997 :73). Il ressort de cette définition que l'action est au cœur du processus et qu'elle va plus loin qu'un simple partage d'informations entre partenaires.

#### **DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR**

La perspective du « Développement du pouvoir d'agir », communément appelée « *empowerment* », sert de fondement au projet et favorise la participation active

des intervenants de tous les milieux d'intervention à chacune de ses étapes<sup>2</sup>. Le modèle développé par Yann LeBossé a été privilégié en raison de sa clarté et de sa facilité d'utilisation dans une démarche de concertation intersectorielle. Selon LeBossé, l'« empowerment » fait référence au processus par lequel les personnes développent leur capacité à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour eux, leurs proches ou leur communauté (1996, 1998a, 2000a, 2000b cité dans Lessard, 2001 :2). Il préfère utiliser l'expression « pouvoir d'agir » parce qu'elle fait davantage ressortir l'importance du passage à l'action d'un individu. En plus d'être francisée, cette notion souligne mieux le fait qu'on ne peut pas « empowerer » ou donner du pouvoir à quelqu'un d'autre, mais seulement le soutenir dans cette démarche, en contribuant au développement d'un contexte favorable au développement de ce pouvoir d'agir. Le contexte favorable fait référence à la fois aux conditions structurelles et individuelles. Ainsi, le concept du pouvoir d'agir exclut le risque de transformer l'« empowerment » en une démarche qui demeure strictement individuelle (« empowerment psychologique ») ou strictement sociologique. Pour LeBossé, le pouvoir d'agir renvoie à un processus caractérisé par « le passage d'un niveau de contrôle inférieur à un niveau de contrôle supérieur sur un aspect de la réalité qui se révèle déterminant pour une personne ou une collectivité » (1998a :352 cité dans Lessard, 2001 :2-3).

---

<sup>2</sup> Les membres du comité aviseur, les décideurs et les intervenants des onze milieux d'intervention.

## **BILAN DES ACTIVITÉS DU PROJET**

**« LES ENFANTS DE 0-12 ANS EXPOSÉS À LA VIOLENCE  
CONJUGALE : PROJET D'INTERVENTION CONCERTÉE ET  
INTERSECTORIELLE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC »**

## QUELQUES MOTS SUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

La majorité des objectifs du projet ont été atteints au cours de la période couverte par la contribution financière obtenue du Programme de partenariat. D'autres l'ont été partiellement. Cependant, ils ont ouvert la voie au développement d'une stratégie globale d'intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale, dans la région de Québec. Différentes raisons expliquent l'atteinte partielle de certains de nos objectifs. Elles sont reliées notamment au contexte dans lequel le projet s'est développé, à l'ampleur qu'a pris le projet en raison de l'intérêt suscité dans les différents milieux d'intervention, au fait de travailler dans l'optique d'une concertation intersectorielle et selon la perspective du développement du pouvoir d'agir. Toutefois, nous considérons que les assises du projet sont maintenant solidement ancrées dans les milieux d'intervention et prometteuses de changements significatifs. De plus, la qualité des produits développés au cours des dernières années a été éprouvée à plus d'une reprise et l'impact souhaité a été largement dépassé. Ainsi, il nous apparaissait plus important de réaliser pleinement certaines des activités prévues plutôt que de travailler tous les objectifs du projet sans obtenir les résultats souhaités.

Avant de présenter le bilan complet de nos activités, nous aimerions revenir brièvement sur certains éléments du contexte<sup>3</sup> qui prévalait lors du développement de ce projet afin de pouvoir faire une lecture appropriée de l'atteinte de nos objectifs. Ainsi, les résultats de consultations menées en 1999-2000 auprès de

---

<sup>3</sup> Le contexte dans lequel le projet a été développé est présenté dans la deuxième annexe à ce rapport.

gestionnaires et d'intervenants provenant des CLSC et du Centre jeunesse de la région de Québec<sup>4</sup> révèlent que les intervenants manquaient généralement de préparation (connaissance de la problématique et des ressources) et qu'ils étaient peu outillés pour intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale ou pour les orienter vers les ressources appropriées; qu'il manquait de continuité dans les services offerts à ces enfants et que la concertation intersectorielle était difficile à établir sans un soutien approprié aux intervenants, aux organisations et aux établissements. Encore aujourd'hui, la région compte un nombre élevé d'enfants susceptibles d'être exposés à la violence conjugale et de nombreux enfants sont exposés à des actes de violence conjugale sévère<sup>5</sup>. Peu d'entre eux sont dépistés par les intervenants. Par ailleurs, l'expertise d'intervention auprès de ces enfants est peu développée et moins reconnue que celle qui s'adresse aux femmes victimes de violence conjugale. Enfin, l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (2001) ne prévoit aucune mesure directe pour soutenir les pratiques auprès des enfants qui sont exposés à la violence conjugale sans être victimes de violence eux-mêmes.

Ainsi, en raison d'un sentiment d'impuissance ressenti par certains intervenants et des difficultés exprimées par les milieux d'intervention à répondre aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale de façon appropriée, il nous apparaissait très clairement que la perspective du « Développement du pouvoir d'agir » pouvait améliorer grandement les chances de succès du projet, à court et à long terme. Nous avons pu confirmer cette intuition puisqu'elle a effectivement permis une

---

<sup>4</sup> Pour une information complète, voir « État de la collaboration entre les CLSC et le Centre jeunesse dans la région de Québec, en 1999-2000 dans l'annexe 2.

<sup>5</sup> Pour avoir de plus amples informations sur le nombre d'enfants exposés à la violence conjugale, il faut consulter la première annexe à ce rapport.

appropriation progressive du projet par les décideurs et les intervenants de tous les milieux d'intervention visés et une implication soutenue dans les tâches qui leur ont été dévolues. Les chances que le modèle développé réponde à leurs besoins et colle à leur réalité étaient ainsi augmentées considérablement. La perspective du « Développement du pouvoir d'agir » devrait, par conséquent, favoriser la continuité d'une intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec, et ce, bien au delà de la période couverte par le projet. Si les avantages ont été nombreux, le fait de travailler en étroite collaboration avec tous les milieux d'intervention a généré des délais qui sont inhérents à cette démarche et souvent hors de notre contrôle. Par exemple, cette approche exigeait la consultation de tous les partenaires pour chaque décision ayant un impact important sur la façon dont le projet allait être conduit. Ainsi, la durée de l'étape des consultations a été allongée. Toutefois, la rétroaction constante entre les milieux d'intervention et l'équipe de professionnelles de recherche a permis de mesurer toute la richesse de cette collaboration et d'apporter rapidement des ajustements au projet, à chacune des phases de sa réalisation. Ce ne sont bien sûr que quelques illustrations de la démarche utilisée, de ses avantages et des difficultés qu'elle entraîne lors de la réalisation d'un tel projet.

Par ailleurs, travailler dans l'optique d'une intervention concertée et intersectorielle, avec onze milieux d'intervention très différents les uns des autres, s'est avéré un défi de taille. Chacun le sait, les modes de pratique et les philosophies d'intervention sont généralement ancrés profondément dans la culture organisationnelle des milieux. Ainsi, les amener à se mobiliser autour de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale, à adopter une vision commune, à créer des liens avec leurs partenaires dans le but d'assurer la continuité des services auprès des enfants exposés est un processus complexe qui a pris du

temps et qui a exigé que l'on respecte le rythme et la capacité de chacun des milieux d'intervention à apporter ces changements. Il va sans dire que cette façon de faire va dans le même sens que la perspective du « Développement du pouvoir d'agir ». Nous étions donc assurées d'augmenter les chances de succès du projet en favorisant une appropriation progressive du projet par tous les milieux d'intervention directement concernés et en les amenant à développer une concertation intersectorielle qui réponde à leurs aspirations véritables et tienne compte de la spécificité de leurs modes de pratique.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES

Deux étapes caractérisent la réalisation du projet. La première réfère à des activités de recherche : elle fait état du degré d'avancement des connaissances sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et sur les stratégies généralement utilisées par les différents milieux d'intervention au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. La seconde a permis de jeter les bases d'une intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec, en collaboration étroite avec les milieux directement associés au projet. Les objectifs du projet servent de toile de fond à la présentation des activités réalisées.

### PREMIER OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :

**Analyser la réalité des enfants exposés à la violence conjugale et les pratiques d'intervention se rapportant à cette problématique**

L'atteinte du premier objectif reposait sur deux activités distinctes mais complémentaires : une recension des écrits portant sur la problématique vécue par les enfants exposés à la violence conjugale et les stratégies généralement utilisées pour leur venir en aide et une recension des expériences-terrain effectuée lors d'entrevues de groupe, auprès d'intervenants clé provenant des différents milieux d'intervention associés au projet.

## RECENSION DES ÉCRITS

La recension des écrits a permis l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Documenter la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.
- Identifier les facteurs de protection en lien avec cette problématique.
- Identifier les stratégies de soutien permettant de réduire les conséquences néfastes de l'exposition à la violence conjugale chez les jeunes enfants.

Elle a aussi permis de prendre connaissance des résultats de l'évaluation de certains programmes de prévention et d'intervention. Ainsi, les résultats de cette recension ont fourni une base de connaissances pertinentes et utiles au projet.

La problématique des enfants exposés à la violence conjugale étant peu connue, il apparaissait donc important de faire une recension exhaustive des écrits. La littérature consultée provient principalement du Québec, du Canada, des États-Unis et d'ailleurs dans le monde et est très majoritairement de langue anglaise. Au cours d'une première étape (mai à septembre 2000), différentes banques de données ont été consultées (Medline; Social Work Abstracts; Sociofile; Sociological Abstracts; Social Sciences Index; Criminal Justice Periodical; Psychinfo et Eric) à partir de nombreux mots-clés (*child\**; *marital violence* ou *domestic violence* ou *family violence* ou *women abuse* ou *wife abuse* ou *spouse abuse* ou *partner abuse*; *practice* ou *prevention* ou *intervention*, *protect\* factor\**). De très nombreux articles, rapports de recherche ou d'évaluation et volumes (environ 130) ont été recensés, lus et synthétisés. La deuxième étape (septembre 2000 à janvier 2001) a permis d'approfondir certains thèmes abordés dans la recension, en faisant une recherche documentaire plus pointue, notamment sur les facteurs de protection, sur le concept de résilience et sur les stratégies d'intervention propre à chaque secteur d'activité.

Par la même occasion, certains écrits portant sur l'évaluation de programmes de prévention ou de stratégies d'intervention ont aussi été recensés. De nouvelles banques de données ont été consultées (Child abuse and neglect; Psyclit; CINAHL et NASH Clinical Register) à l'aide des mots-clés suivants : *child\* witnesses; father relationship; resilience; program* ou *strategies* ou *intervention* ou *prevention* et *evaluation*. Environ 140 documents ont été lus et synthétisés. Près de trois cents articles, rapports de recherche et volumes ont donc servi à la recension des écrits.

### **Production : Deux publications**

Compte tenu de l'ampleur de la littérature consultée et de la richesse des informations recueillies, *deux publications*, distinctes du présent bilan des activités, ont été rédigées : l'une portant sur la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et l'autre, sur les stratégies d'intervention. Ces deux publications ont été présentées aux membres du comité aviseur afin d'obtenir leurs commentaires. La qualité de ces publications a été remarquée et l'intérêt qu'elles représentent pour les milieux d'intervention est indiscutable. Elles sont maintenant disponibles à tous les intervenants qui en font la demande.

### **RECENSION DES EXPÉRIENCES-TERRAIN**

La recension des expériences-terrain a permis l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Documenter la pratique des intervenants de la région de Québec provenant des différents milieux d'intervention associés au projet.
- Analyser le contenu des expériences-terrain.
- Identifier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale.

- Dégager les principaux enjeux.
- Documenter le contexte d'implantation du projet.

En raison de la démarche utilisée dans le cadre du projet, il est ressorti clairement que les stratégies d'intervention, élaborées ultérieurement, ne pouvaient reposer uniquement sur les résultats de la recension des écrits. La documentation des modes de pratique, actuellement en vigueur auprès des enfants exposés à la violence conjugale dans la région de Québec, et même ailleurs au Québec, était essentielle afin que les stratégies d'intervention développées puissent tenir compte des réalités et des limites professionnelles des différents milieux. Par ailleurs, elle allait permettre de rendre compte de la spécificité de l'expérience québécoise et plus particulièrement de celle de la région de Québec et enfin, d'associer au projet les décideurs et les intervenants et ce, dès la première étape de sa réalisation. Cette collaboration étroite avec les milieux respectait les principes de la perspective du « Développement du pouvoir d'agir ».

#### **Production : Réalisation de 13 groupes de discussion avec les intervenants clé**

Ainsi, la recension des expériences-terrain a été effectuée en réalisant 13 groupes de discussion, avec des intervenants clé provenant des différents milieux d'intervention associés au projet. Ces intervenants clé ont été recrutés par les membres du comité aviseur. Dans la majorité des cas, le groupe de discussion a été planifié et les intervenants ont été rencontrés dans des délais raisonnables (9 rencontres ont eu lieu sur une période de 4 mois). Dans d'autres cas cependant, la démarche a été beaucoup plus longue et plus complexe à réaliser (ex. milieu scolaire, de la justice et le Centre jeunesse) en raison de changements organisationnels ou

d'agendas surchargés. Les rencontres avaient une durée d'environ deux heures trente chacune.

La recension des expériences-terrain a ainsi permis de compléter les informations recueillies dans la littérature. Quant aux entrevues, elles ont constitué une occasion privilégiée d'échanges et de partage. Tel que planifié, les intervenants ont présenté la spécificité de leur milieu de pratique respectif de même que les valeurs et les modalités de leurs interventions auprès des enfants. Après avoir décrit leur mode de pratique, ils ont identifié leurs partenaires, les principales difficultés auxquelles ils étaient confrontés dans leur milieu et, par la suite, certaines pistes de solution apparaissant susceptibles d'améliorer la dispensation de leurs services et pouvant conduire à une meilleure concertation. La première entrevue de groupe a permis de valider la démarche (Pré-test) qui a été poursuivie auprès des intervenants. Elle a été réalisée avec les membres du Groupe de travail sur les enfants exposés à la violence conjugale constitué d'intervenantes provenant des maisons d'hébergement, du Centre d'amitié autochtone de Québec, du Centre Mikueniss et d'une intervenante du CLSC des Hautes-Marées.

À la fin de chacune des rencontres de groupe, une synthèse était produite et retournée aux participants afin de valider son contenu, le compléter ou le modifier. Ces synthèses ont été analysées et des enjeux spécifiques aux enfants exposés et à leur famille, aux intervenants et aux décideurs des milieux d'intervention ont été dégagés. Ces enjeux ont été présentés aux membres du comité aviseur pour obtenir leurs commentaires et favoriser certains échanges. Par ailleurs, l'information recueillie a permis de documenter le contexte dans lequel les stratégies d'intervention, élaborées plus tard dans la démarche, seront implantées (conditions favorables et moins favorables à l'implantation de ces stratégies).

De plus, une liste de besoins se rapportant aux enfants exposés a été établie à partir de la littérature et de la recension des expériences-terrain, en s'inspirant du modèle de la pyramide de Maslow. Cette liste a, elle aussi, été présentée aux membres du comité aviseur. Suite aux commentaires reçus, elle a été retravaillée de façon à coller davantage à la réalité des enfants exposés à la violence telle que perçue par les milieux d'intervention associés au projet, dans la région de Québec.

**DEUXIÈME OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :**

**Développer des stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants de 0-12 ans, exposés à la violence conjugale dans la région de Québec.**

L'atteinte du deuxième objectif du projet est sur la bonne voie. D'une part, l'analyse des stratégies existantes dans la littérature et identifiées dans le cadre des groupes de discussion a été complétée. Cette étape est préalable au développement des stratégies globale et spécifiques. D'autre part, le développement des stratégies découlant de cette analyse reste à faire en étroite collaboration avec tous les milieux associés au projet mais le travail déjà amorcé et les différents contacts effectués dans les milieux ont jeté les bases d'une intervention concertée intersectorielle dans la région de Québec. En effet, différents indices nous permettent de prétendre que le développement des stratégies est en cours, sans être complètement actualisé. Par exemple :

- Les milieux d'intervention ont pu constater que l'expertise auprès des enfants exposés à la violence conjugale n'est pas très développée et demeure, encore aujourd'hui, peu répandue.

- Tous ont reconnu l'importance de la prévention et le fait d'intervenir précocément auprès des enfants exposés à la violence conjugale.
- Le projet vient répondre à des besoins actuels exprimés par différents milieux d'intervention qui voudraient pouvoir utiliser des modèles basés sur la concertation et l'intersectorialité mais qui n'ont pas le temps ni les énergies nécessaires au développement de ces modèles.
- L'utilisation d'une approche basée sur le développement du pouvoir d'agir et la créativité a suscité énormément d'intérêt dans tous les milieux d'intervention parce qu'elle favorise la participation active de tous les acteurs concernés par le développement de la concertation et assure la pérennité de l'intervention.

### **Production : Analyse des stratégies d'intervention**

Le travail d'analyse qui a suivi les deux recensions a permis l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Analyser les stratégies d'intervention relevées dans la littérature.
- Analyser les stratégies d'intervention relevées dans la recension des expériences-terrain.

Ainsi, l'analyse des principaux éléments de la recension des écrits et des expériences-terrain a permis de tracer le portrait qui se dégage de la pratique auprès des enfants exposés à la violence conjugale, aussi bien dans la littérature que dans les milieux d'intervention associés au projet, dans la région de Québec. Elle a aussi permis de mettre en évidence les valeurs et les principes qui doivent guider l'action, de convenir des besoins à satisfaire prioritairement chez les enfants exposés en plus d'évaluer sommairement l'adéquation entre les besoins des enfants

et les services qui leur sont rendus. Cette analyse est essentielle à la poursuite des activités, particulièrement lors du développement des stratégies. C'est donc à partir de ces informations que seront élaborées des stratégies efficaces d'intervention concertée et intersectorielle qui tiennent compte à la fois de la complexité de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale, de leurs besoins particuliers et de la spécificité des milieux d'intervention.

**Production : Bases d'une intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec**

Différents événements ont rendu plus difficile l'atteinte complète des deux derniers objectifs spécifiques suivants :

- Élaborer des stratégies spécifiques d'intervention avec chacun des milieux d'intervention associés au projet
- Élaborer une stratégie globale d'intervention concertée et intersectorielle avec l'ensemble des milieux d'intervention associés au projet.

Des contraintes de temps découlant de la perspective du « Développement du pouvoir d'agir » mais aussi du nombre important de milieux d'intervention associés au projet (11) ne nous ont pas permis de réaliser l'ensemble des tâches que nous avons planifiées afin d'atteindre ces deux objectifs. En effet, le fait de travailler étroitement avec tous les acteurs concernés par le projet (membres du comité avisé, décideurs et intervenants de tous les milieux d'intervention associés au projet) a généré certains délais qui n'ont pu être récupérés avant la fin de la période allouée à la réalisation du projet. Cependant, tel que mentionné précédemment, les assises préalables au développement des stratégies sont maintenant solidement ancrées dans les milieux d'intervention associés au projet.

Différentes actions étaient prévues afin d'atteindre les objectifs axés sur l'élaboration des stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle. Elles devaient se réaliser de la façon suivante :

*Dans le cadre d'une rencontre personnalisée avec chacun des décideurs :*

- Définition des rôles respectifs de chacun des milieux d'intervention.
- Exploration des façons de s'impliquer dans la continuité des services auprès des enfants exposés à la violence conjugale.
- Identification des besoins spécifiques de formation chez leurs intervenants afin qu'ils puissent jouer leurs rôles adéquatement.

*Dans le cadre d'une rencontre de groupe avec tous les décideurs :*

- Arrimage des rôles en vue de développer des liens pour améliorer la continuité des services aux enfants exposés.

*Dans le cadre d'une journée regroupant les décideurs et les intervenants des milieux associés au projet :*

- Mobilisation des différents milieux d'intervention dans le cadre d'une action concertée et intersectorielle, dans la région de Québec.

Ces activités seront complétées lors de la réalisation des phases III et IV du projet, axées sur le développement, l'implantation, l'expérimentation et l'évaluation des stratégies d'intervention concertée et intersectorielle.

**TROISIÈME OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :**

**Faciliter l'intégration de connaissances sur la problématique et l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale en tenant compte des stratégies globale et spécifiques d'intervention, selon l'approche concertée et intersectorielle.**

Les groupes de discussion effectués avec les intervenants clé ont permis de constater que les milieux d'intervention associés au projet ne possèdent pas tous les mêmes connaissances de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale ni la même expérience d'intervention. Ainsi, la planification d'une journée de sensibilisation et le développement de son contenu ont permis au projet d'atteindre les objectifs spécifiques suivants, dans la mesure où le projet cherche à :

- Sensibiliser les intervenants à la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale.
- Amener les intervenants à adopter une définition et une compréhension communes de la problématique et des actions à poser.
- Améliorer les connaissances des intervenants relativement à la problématique et aux principaux facteurs de protection.
- Habilitier les intervenants à établir un premier contact et à reconnaître les enfants exposés à la violence conjugale.

Satisfaire à ce troisième objectif a nécessité plus d'une année de travail dont plusieurs mois de façon très intense. Toute l'équipe a été mise à contribution à différents moments de l'élaboration des contenus et de la conception des documents.

**Production : Conception d'une journée de sensibilisation portant sur la  
problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et  
la reconnaissance des cas**

Compte tenu des besoins identifiés lors des groupes de discussion, il apparaissait important d'offrir aux intervenants une journée de sensibilisation afin qu'ils puissent partager une connaissance et une compréhension communes de la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et des principales actions à poser. Ainsi, la conception d'une journée visant la sensibilisation des intervenants à la problématique et portant sur les attitudes à adopter, la façon de reconnaître les enfants exposés de même que les principales ressources auxquelles ces enfants peuvent être référés est devenue la principale activité reliée à ce troisième objectif. Il apparaissait clairement aussi, comme autre bénéfice pour les intervenants, que cette journée devrait faciliter l'intégration dans leur pratique des stratégies qui seront développées ultérieurement et qu'elle les aiderait à assurer un suivi approprié auprès des enfants exposés à la violence conjugale, dans la région de Québec.

Différentes activités ont contribué au développement de cette journée. La recension des écrits a permis de documenter, en grande partie, son contenu informatif alors que les groupes de discussion réalisés avec les intervenants clé de tous les milieux d'intervention ont permis d'identifier leurs besoins spécifiques en plus de servir de cadre au développement de la journée. Par ailleurs, certaines ressources professionnelles ont été rencontrées afin de maximiser les énergies déployées : une andragogue de la Direction de santé publique de Québec, une responsable du programme jeunesse à la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Québec et une consultante en développement organisationnel ayant une

expertise en créativité. Les membres du comité aviseur ont, eux aussi, été mis à contribution. Ils ont eu à se prononcer sur différents aspects de cette activité comme par exemple, sa durée; le moment de l'année le plus propice à la tenue d'une telle journée dans leur milieu respectif; le type d'intervenants susceptibles de bénéficier d'une journée de sensibilisation, le nombre de participants, etc. Ils ont aussi approuvé le devis de la journée de sensibilisation et les thèmes développés. Ces moments d'échanges et de réflexion ont mis en lumière l'ampleur des besoins ressentis et toute la complexité entourant la planification d'une telle journée. Il a fallu tenir compte de la particularité de chacun des milieux d'intervention, des nombreuses formations déjà prévues dans le réseau public et communautaire, du nombre d'intervenants à former et des outils prévus pour appuyer le contenu informatif.

**Production : Deux cahiers : l'un pour les formateurs et l'autre pour les participants**

Dans le cadre de cet objectif du projet, deux documents d'importance ont été produits et ont nécessité plusieurs mois de travail. Le premier cahier s'adresse aux formateurs. Il présente non seulement le contenu informatif de la sensibilisation mais aussi la philosophie sur laquelle s'appuie la journée et le déroulement des différentes activités. Il a été conçu de façon à ce les intervenants ayant participé à la journée puissent facilement jouer leur rôle d'agent multiplicateur dans leur propre milieu de pratique. Le deuxième cahier s'adresse aux participants. Il a été construit de manière à faciliter leur participation et les apprentissages à faire en plus de servir de document de référence après la tenue de la journée. Certains documents d'information et des outils d'intervention ont aussi été ajoutés, lesquels

peuvent être utilisés par les intervenants eux-mêmes dans le cadre de leur pratique et, dans certains cas, avec ou par leur clientèle.

**QUATRIÈME OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :**

**Implanter et expérimenter les stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale, dans la région de Québec.**

Le développement d'une action concertée et intersectorielle se réalise en trois temps : la mise en place de l'action, son développement et l'obtention des premiers résultats. Ce processus nécessite généralement une longue période pour s'établir et se réaliser, d'où l'importance de commencer les activités de sensibilisation et de mobilisation dès le démarrage du projet. Différentes activités associées à ces trois étapes ont été effectuées. C'est le cas, entre autres, de la formation du comité aviseur et des rencontres qui ont suivi de même que la réalisation des groupes de discussion. Il faut préciser que ces activités ont contribué à chacune des étapes du processus non pas de façon linéaire (l'une après l'autre) mais circulaire. Mentionnons aussi que certaines activités du projet ont contribué à l'atteinte de plus d'un objectif, comme c'est le cas notamment pour les groupes de discussion (premier et quatrième objectif du projet).

Mise en place

La première étape, appelée mise en place, est caractérisée par l'émergence du projet, la mobilisation, le recrutement des partenaires et l'adoption d'une mission

commune. Ces caractéristiques sont devenues les objectifs spécifiques correspondant à la phase de mise en place des stratégies d'intervention concertée et intersectorielle. Ces objectifs sont les suivants :

- Mobiliser et recruter les membres du comité aviseur et les autres partenaires.
- Adopter une mission commune.

### **Production : Formation du comité aviseur et participation aux rencontres**

Dès le début du projet, de nombreuses démarches ont été faites par la coordonnatrice auprès d'intervenants susceptibles de représenter les différents milieux d'intervention au comité aviseur. Sept(7) personnes ont confirmé très rapidement leur présence au sein du comité. Elles représentaient les organismes suivants: les maisons d'hébergement; les CLSC; le Centre d'amitié autochtone de Québec, l'organisme communautaire Espace pour les droits des enfants, le Centre jeunesse de Québec, le ministère de l'Éducation et le réseau de la santé (une pédiatre). De nombreux autres milieux d'intervention présentaient un grand intérêt pour le projet, en raison de la pertinence de leurs actions auprès des enfants exposés. Ainsi, au début du printemps 2001, quatre nouveaux milieux d'intervention venaient compléter le groupe déjà en place : les policiers, les Centres de la petite enfance, le milieu de la Justice et le Groupe communautaire GAPI (Groupe d'aide aux personnes impulsives).

Pendant la durée du projet, cinq rencontres avec les membres du comité aviseur ont été tenues. La première réunion a eu lieu le 14 mars 2001. Cette rencontre a permis aux membres de mieux se connaître, de préciser leurs attentes face au projet, de définir le mandat du comité aviseur et le rôle attendu de ses membres.

Sept milieux d'intervention étaient représentés lors de cette rencontre. Les membres des trois autres milieux ont été rencontrés individuellement (les 22 mai et 21 juin 2001). Par ailleurs, les membres présents ont exprimé leur intérêt face à la participation d'un organisme oeuvrant auprès des conjoints violents. Le coordonnateur du Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI) a été rencontré le 20 juin 2001. L'ajout de cet organisme a donc porté à onze les milieux d'intervention associés au projet. Une deuxième rencontre a eu lieu le 19 septembre 2001. Elle a permis d'informer les membres sur les activités réalisées au cours du printemps et de discuter de l'activité de sensibilisation-formation qui était alors en début de planification. Certains membres ont aussi fait des commentaires sur les deux recensions des écrits. La troisième rencontre a eu lieu le 6 février 2002. Elle se voulait une occasion de présenter aux membres l'état d'avancement des activités du projet (au cours de l'automne 2001) et de valider certains contenus développés par les comités de travail et de coordination relativement aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale (identifiés à partir de la recension des écrits et des groupes de discussion) et au plan de formation et de développement de la concertation. Cette rencontre a aussi permis de sensibiliser les membres à l'importance d'obtenir la collaboration des décideurs dans le cadre du projet afin que toutes les activités puissent se réaliser selon le plan prévu. Au cours de cette rencontre, les membres ont aussi discuté de la pertinence d'ajouter un représentant de la cour civile (en lien avec les décisions se rapportant au droit de visite du père, au droit de garde, etc.). Une avocate a été approchée et elle s'est jointe au comité à la réunion suivante. La quatrième rencontre a eu lieu le 5 juin 2002. Elle a permis de faire le point sur l'avancement des travaux et d'explorer différentes façons de satisfaire aux exigences de Justice Canada, dans le cadre du Programme de partenariat pour la prévention du crime. Enfin, la cinquième et dernière rencontre a eu lieu le 3 décembre 2002 et elle a été l'occasion de faire un bilan des activités

réalisées dans le projet et de préciser les attentes relativement à la poursuite des activités des phases III et IV, axées plus spécifiquement sur le développement, l'implantation, l'expérimentation et l'évaluation des stratégies globale et spécifiques d'intervention concertée et intersectorielle, dans la région de Québec.

Compte tenu de la nature même du projet, la contribution attendue des membres du comité aviseur a largement dépassé le rôle qui lui est généralement attribué, soit de donner des avis scientifiques sur différents aspects d'un projet. En effet, les membres ont été appelés à jouer les rôles de porte-parole dans leur milieu respectif, d'agents facilitateurs et mobilisateurs autour du projet. On s'attendait à ce que ces personnes démontrent un intérêt marqué pour la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et pour le développement d'une action concertée dans la région de Québec, de même qu'un certain leadership dans leur milieu d'intervention.

#### Développement de l'action concertée et intersectorielle

La seconde étape de l'action concertée en est une de développement. Elle permet de réaliser des études de besoins, de rechercher des consensus, d'élaborer des stratégies d'action et de mettre en œuvre les activités qui en découlent.

#### **Production : Bases de l'action concertée intersectorielle par le biais des groupes de discussion**

Les groupes de discussion, réalisés dans le cadre de la recension des expériences-terrain, ont préparé et alimenté l'étape de développement de l'action concertée dans le projet. Ils ont permis d'identifier les besoins des enfants

exposés et leurs besoins en services et, à partir des pistes de solution identifiées par les intervenants, d'amorcer l'élaboration de certaines stratégies d'intervention.

Plus d'une fois, les groupes de discussion ont favorisé la mise en place et le développement de la *concertation intrasectorielle*, soit à l'intérieur même de certains milieux d'intervention. Les entrevues de groupe ont permis aux intervenants rencontrés de prendre conscience de la réalité vécue par chacun d'eux et de partager leurs connaissances et leurs expertises reliées à la problématique des enfants exposés. En certaines occasions, elles ont favorisé l'émergence et/ou le partage de solutions. Déjà, la concertation intrasectorielle se manifestait clairement.

#### Obtention des premiers résultats

La troisième étape est celle des résultats. Dès le début de ses activités, le projet a suscité beaucoup d'intérêt. La coordonnatrice du projet France Paradis et principalement Geneviève Lessard (professionnelle de recherche) ont répondu à de nombreuses demandes d'information. Elles ont présenté le projet dans différents milieux d'intervention, dans le cadre de rencontres avec les membres de Tables de concertation régionale ou lors de colloques<sup>6</sup>. La crédibilité du projet, déjà reconnue par les intervenants, a facilité l'émergence d'un certain leadership, rôle que le projet a joué dans la région de Québec et même à l'extérieur.

---

<sup>6</sup> Ces activités sont décrites dans l'objectif #6

**CINQUIÈME OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :**

**Évaluer le processus d'implantation des stratégies globale et spécifiques  
d'intervention développées et son impact sur les intervenants et la clientèle.**

Pour augmenter ses chances d'obtenir les effets escomptés, il était important que le projet se développe et se réalise dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, le suivi constant du projet, par des activités d'évaluation simples mais rigoureuses, a fourni une base de connaissances pertinentes et utiles sur la qualité de ce projet en plus de permettre une amélioration progressive de ses différentes composantes, favorisant ainsi l'atteinte des principaux objectifs. Différentes activités d'évaluation ont été effectuées dont voici les principales.

**Production : Recension des écrits sur différents concepts et modèles  
d'évaluation**

Afin de mieux saisir la nature particulière du projet, une recension des écrits a été effectuée sur les concepts de concertation, d'action concertée, de coalition, d'action intersectorielle, d'intersectorialité. Cette recension, quoique non exhaustive, a tout de même permis de clarifier la définition de ces différents concepts : une certaine confusion semblant exister entre les auteurs anglophones et francophones. Certaines approches d'évaluation habituellement utilisées dans le cadre de projets d'action concertée et intersectorielle ont aussi été recensées (ex. évaluation participative, de collaboration) et sur l'évaluation de programmes de formation. Enfin, une recherche documentaire nous a permis de se familiariser avec un modèle d'évaluation relativement récent appelé « *Empowerment Evaluation* », développé par Fetterman (1994). Ce modèle nous apparaissait intéressant puisqu'il

s'inscrit dans la perspective du « Développement du pouvoir d'agir », laquelle a guidé notre démarche tout au cours du projet. Toutefois, il ressort de notre consultation qu'il existe peu d'expériences québécoise d'évaluation basées sur l'« *Empowerment Evaluation* » et que le modèle fait l'objet de nombreuses critiques.

En plus de la recension des écrits, certaines évaluations ponctuelles ont aussi été effectuées afin de s'assurer de la qualité des principales activités réalisées dans le projet. Ce fut le cas notamment pour les groupes de discussion et la journée de sensibilisation.

#### **Production : Pré-test des groupes de discussion**

Un questionnaire d'appréciation a été élaboré afin de recueillir les commentaires des membres du Groupe de travail sur les enfants exposés à la violence conjugale. Administré à la fin de la rencontre, il portait sur l'intérêt suscité par l'activité et son utilité, le type d'animation, la préparation et le déroulement de l'activité, la composition du groupe de même que les éléments parmi les moins et les plus appréciés. Les résultats ont indiqué clairement l'intérêt des intervenantes pour ce type d'activité et leur besoin de mieux connaître les modalités et le milieu de pratique des intervenants des autres milieux d'intervention associés au projet. Suite aux résultats obtenus, les groupes de discussion ont été poursuivis en ayant recours à la même formule.

#### **Production : Pré-test de la journée de sensibilisation**

Par ailleurs, un pré-test de la journée de sensibilisation a été fait en novembre 2002. Seize personnes ont ainsi été mises à contribution. Elles provenaient de

différents milieux d'intervention et elles avaient une connaissance de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et des expériences d'intervention différentes. Certaines d'entre elles faisaient parties du comité aviseur au projet. Tous les aspects contribuant à la sensibilisation des intervenants ont été évalués et ce, au fur et à mesure de leur apparition au cours de la journée : le contenu informatif, le déroulement complet des activités de la journée, les outils d'animation et de sensibilisation utilisés, l'ambiance recherchée, etc. Les résultats de l'évaluation ont indiqué clairement que la sensibilisation a largement atteint ses objectifs. L'équilibre entre le monde du ressenti et de l'imaginaire et le monde plus rationnel (contenu informatif) a permis une sensibilisation et une implication progressive des participants. La diversité des outils d'animation et de sensibilisation a été très appréciée par tous. L'ambiance était favorable à l'introspection et harmonisée à la spécificité de la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale. La principale difficulté identifiée par les participants faisait référence au manque de temps nécessaire à un meilleur approfondissement des connaissances et au développement de certaines habiletés de base. Ainsi, un contenu trop ambitieux rendait plus difficile l'atteinte des deux derniers objectifs spécifiques de cette journée. Compte tenu que les participants sont appelés à devenir des agents multiplicateurs dans leur milieu de pratique, le fait de « prendre le temps » de les sensibiliser et de bien les former est clairement apparu comme une condition essentielle à l'atteinte de notre objectif. C'est à cette condition seulement que l'on peut s'attendre à ce que les intervenants sensibilisés, sensibiliseront à leur tour d'autres intervenants, en partageant leur expérience, leurs connaissances, leur savoir-être et leur savoir-faire.

### **Production : Pré-test de la deuxième version de la journée de sensibilisation**

Me Jean Turmel, président du Comité interministériel sur la violence conjugale, a invité des membres de ce comité à assister à une présentation de la journée de sensibilisation, le 17 février 2003. Ce comité a pour rôle de voir à l'application de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) au Québec et à réviser le plan d'action. Cette révision vient d'avoir lieu. Le fait de dispenser la journée de sensibilisation dans le cadre des activités de ce comité a été pour nous une occasion unique de faire valoir la problématique des enfants exposés à la violence conjugale dans le cadre des orientations ministérielles. Ainsi, tout en répondant aux attentes du comité interministériel, cette présentation a servi de pré-test à la *version améliorée* (deuxième version) de la journée de sensibilisation, laquelle avait fait l'objet d'une première activité d'évaluation en novembre 2002. La journée a été dispensée à une douzaine de personnes qui en ont fait une critique fort constructive. De façon générale, l'évaluation de l'ensemble des activités de la journée s'est avérée très positive. Quelques précisions ont été apportées à certains éléments du contenu théorique. Elles ont exigé que des correctifs soient apportés aux deux cahiers.

La contribution la plus significative des participants aux deux pré-tests se situe au niveau de l'évaluation du temps requis pour atteindre les objectifs de la sensibilisation et de la formation des intervenant. Ainsi, suite à leurs recommandations, le contenu de la journée de sensibilisation devra être réaménagé de la façon suivante :

- Une demi-journée portant spécifiquement sur la sensibilisation à la violence conjugale;

- Une journée sur la sensibilisation à l'exposition des enfants à la violence conjugale et la reconnaissance des enfants exposés;
- Une demi-journée sur l'intervention minimale à privilégier auprès de ces enfants.

Voici quelques précisions sur l'enchaînement de ces trois activités. Tout d'abord, notons que chacune des activités de sensibilisation et de formation est un préalable à l'activité suivante et que les deux dernières seront présentées en continuité, soit au cours d'une journée et demie. Ainsi, cette progression répond à des besoins variés chez les intervenants, lesquels ont des rôles différents à jouer dans leur milieu d'intervention respectif. Par ailleurs, elle répond aussi aux besoins spécifiques et très diversifiés des enfants exposés en assurant une intervention de qualité.

Compte tenu des changements qu'exige la nouvelle répartition des différents contenus dans le temps (sur deux jours plutôt qu'un seul), les deux cahiers qui ont été conçus dans le cadre de cette première phase du projet devront faire l'objet d'un certain réaménagement et d'un enrichissement. Il faut souligner toutefois que la valeur du contenu qui se retrouve actuellement dans les deux cahiers n'est aucunement remise en cause. Le travail qui reste à faire nous permettra de compléter le contenu de formation portant sur l'intervention minimale et de revoir le déroulement des deux dernières activités. Pour cette raison, la version actuelle des cahiers qui accompagnent le dépôt de ce bilan demeure une version préliminaire.

**SIXIÈME OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :**

**Promouvoir le modèle d'intervention concertée et intersectorielle et les résultats obtenus auprès des intervenants et des enfants exposés à la violence conjugale dans la région de Québec.**

Les membres des différents comités concernés par la réalisation du projet avaient à cœur de partager l'expérience vécue avec toutes les personnes susceptibles d'intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Différentes activités de diffusion des connaissances et de promotion du projet et du modèle en développement ont eu lieu au cours de la période couverte par le projet. Ces activités ont permis l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Diffuser les résultats de la recension des écrits et des expériences-terrain.
- Faire connaître le projet, le modèle d'intervention concertée et intersectorielle en développement auprès des intervenants susceptibles d'intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale, au Québec et ailleurs au Canada.

**Production de documents**

- Production, publication et diffusion de deux recensions des écrits : l'une portant sur la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et les facteurs de protection et l'autre, sur les stratégies d'intervention.
- Production et publication de deux cahiers portant sur l'atelier de sensibilisation à la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale : l'un s'adresse aux formateurs et l'autre aux participants.

- Production de deux rapports d'activités (un par année) et d'un rapport-bilan (à la fin du projet).

### **Rencontres d'information en lien avec le projet**

- Avec les responsables du dossier des traumatismes intentionnels : la violence envers les personnes (Comité de prévention des traumatismes du réseau de la santé publique du Québec) afin de leur présenter le projet et de répondre à leurs interrogations (mai 2000 et janvier 2001).
- Avec les coordonnatrices des programmes Famille-Enfance-Jeunesse des CLSC de la région O3 afin de faire connaître le projet.
- Avec un intervenant du programme SAHARAS (Service d'aide aux hommes agresseurs de la Rive-Sud). Cette rencontre a permis de mieux connaître certains services offerts aux hommes violents, de juger de la pertinence de développer une stratégie d'intervention s'adressant spécifiquement aux pères et de faire connaître notre projet.
- Avec les membres de la Table Carrefour violence conjugale, le 13 mars 2001 et en novembre 2002 afin de leur présenter le projet.
- Avec une intervenante du Centre de santé publique de Roberval.
- Présentation du projet par France Paradis dans le cadre d'une rencontre avec Linda Fortin (chef de service au Service de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et Micheline Genest, dossier violence, MSSS). Elles se sont montrées intéressées à ce que l'on rencontre les différentes Tables de travail pour parler de notre projet.
- L'équipe de coordination et les deux professionnelles ont rencontré Élisabeth Harper, Louise Vaillant et Françoise Alarie de Montréal, le 23 novembre 2001 afin d'échanger avec elles sur leur expérience de la concertation dans

leur milieu (planification, difficultés rencontrées, etc.) et leur faire connaître notre projet (rencontre d'une durée de 4 heures).

- Geneviève Lessard s'est informée auprès d'une maison d'hébergement de la Montérégie sur leur programme « Je m'en sors, c'est mon sort », programme qui s'est mérité une mention d'honneur.
- Geneviève Lessard s'est informée auprès de Chantal Lavergne des résultats de son étude portant sur l'intervention en Centre jeunesse dans les cas de violence conjugale.
- Les membres du comité de coordination et du comité de travail ont rencontré Lise Bonenfant, réalisatrice et auteure de 38 vidéos afin de s'informer sur les possibilités de développer un outil de formation (rencontre d'une durée de 3 heures environ).

#### **Réponse à des demandes extérieures**

- Demande d'une étudiante au programme de maîtrise en psycho-éducation de l'Université de Sherbrooke et stagiaire au CLSC Limoilou-Basse-Ville. Un avis professionnel a été donné sur le programme d'intervention en violence familiale élaboré par cette dernière.
- Une demande de la responsable du programme « Naître égaux et grandir en santé » afin d'inclure à leur projet la problématique des enfants exposés.

#### **Communications présentées dans le cadre de congrès, colloques**

- Lessard, G., Walsh, N.-A., Paradis, F., Després, E., Côté, I. « Projet d'intervention pour les enfants exposés à la violence conjugale : une approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir ». Communication présentée

au Congrès conjoint *Bâtisseurs d'avenir*, organisé par l'Association des centres jeunesse du Québec et par l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec et les centres de la petite enfance du Québec, le 25 novembre 2002, Québec.

- Lessard, G. « Que deviennent les enfants exposés à la violence conjugale? De l'espoir malgré une réalité plutôt sombre ». Atelier présenté dans le cadre du colloque régional de formation *Prévenir la violence conjugale, une question de mobilisation*, le 3 octobre 2002, au Gîte du Mont-Albert en Gaspésie.
- Lessard, G. et Côté, I. « Les enfants exposés à la violence conjugale : une souffrance cachée ». Atelier du groupe de recherche Victoire, dans le cadre d'un colloque organisé par le CLSC-CHSLD Rimouski-Neigette, le 21 février 2002, Rimouski.
- Lessard, G. et Séguin, N. « L'intégration des services offerts aux enfants exposés à la violence conjugale ». Communication présentée au Colloque de L'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, *Recherche et pratique : un lien essentiel*, le 9 juin 2001, Québec.

#### **Participation à des communications, colloques, formations**

- Participation de Geneviève Lessard au congrès international sur les enfants exposés à la violence conjugale, à London (Ontario), juin 2001.
- Participation des membres du comité de coordination ou du comité de travail (selon leurs intérêts et leur disponibilité) à différentes présentations faites dans le cadre du réseau Midi-Victoire (ex. Résultats d'une étude portant sur les facteurs de protection sur les enfants exposés à la violence conjugale, le 21 mars 2001, Évaluation d'une intervention familiale en CLSC, le 26 avril

2001, Point de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale, le 14 novembre 2001). Ces rencontres ont une durée d'une heure et demi environ.

- Participation de Geneviève Lessard à une formation de 13 jours échelonnés entre les mois de septembre 2001 et de juin 2002 portant sur le « Développement du pouvoir d'agir » (empowerment), concept majeur dans l'orientation et le développement du projet. Cette formation a été donnée par Yann Le Bossé, à l'Université Laval.
- Participation de France Paradis et de Christiane Lampron à une formation d'une journée et demi portant sur Power Point. Cette formation a été donnée par Multihexa, en avril 2001.

#### **Communication présentée dans le cadre d'études doctorales**

Lessard, G. « La concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants: des représentations et des pratiques controversées ». Communication présentée dans le cadre des midi-conférences du CRIVIFF (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes), le 7 février 2002, Québec.

#### **Participation à la rédaction d'un livre portant sur la perspective du « Développement du pouvoir d'agir »**

Suite à la formation donnée par Yann LeBossé et à laquelle Geneviève Lessard a participé, cette dernière a écrit un chapitre dans un livre qui sera publié prochainement. Ce chapitre présente la façon dont l'approche du « Développement du pouvoir d'agir » a été appliquée dans le cadre du projet.

## CONTRIBUTIONS EXTERNES

Certaines personnes ou organismes ont permis au projet de bénéficier de contributions supplémentaires à celle provenant du Programme de partenariat. Voici leurs contributions.

### **Fiduciaire : Maison Kinsmen-Marie-Rollet**

- Participation de la directrice aux réunions de l'équipe de coordination, entre 3 et 4 heures à toutes les deux semaines (jusqu'en septembre 2002).
- Préparation et animation de quatre réunions (sur un total de 5) du comité aviseur par la directrice, environ 3 heures de préparation et 3 heures d'animation par réunion.
- Participation du président du conseil d'administration de la maison à trois réunions du comité aviseur, environ 3 heures par réunion.
- Secrétariat.
- Comptabilité.
- Production de rapports divers.

### **Direction de santé publique de Québec**

- Coordination du projet environ 2 jours par semaine.
- Collaboration à la coordination environ une demi journée par semaine.
- Animation d'un Groupe de travail sur les enfants exposés à la violence conjugale, composé de 15 intervenantes jeunesse en maisons d'hébergement,

en CLSC et en milieu autochtone. Le groupe s'est rencontré à tous les deux mois environ, à raison de trois heures à chacune des rencontres.

- Préparation et animation de la cinquième réunion du comité aviseur.
- Divers services :
  - locaux au Centre de santé publique de Québec (2).
  - service d'une technicienne en documentation.
  - service internet et télécopieur.
  - frais d'interurbains, de déplacement, etc.
- Formation sur le syndrome du stress post-traumatique, offerte à 12 intervenantes jeunesse en maisons d'hébergement, en CLSC et en milieu autochtone. Huit rencontres de trois heures ont été tenues au cours de l'année 2001. Suivi de six rencontres de deux heures avec trois intervenantes par groupe, au cours de l'année 2002.

#### **Membres du comité aviseur**

- Participation des 12 membres aux cinq réunions du comité aviseur intersectoriel, pour une durée de 3 heures chacune pour un total de 180 heures pour l'ensemble des réunions).
- Collaboration à la mise en œuvre du projet, environ 10 heures, pour chacune des personnes membres du comité aviseur (pour un total de 120 heures pour l'ensemble des membres du comité) :
  - planifier les groupes de discussion.
  - faire circuler l'information sur le projet.
  - collaborer à la rédaction de documents.

### **Intervenants clés**

- Participation des intervenants clés aux groupes de discussion (13), environ 3 heures par groupe de 6 personnes en moyenne (environ 234 heures pour l'ensemble des rencontres).

## CONCLUSION

Ainsi, au cours des dernières années, le Programme de partenariat en prévention du crime nous a permis de développer des outils et des stratégies en lien avec la formation, la concertation intersectorielle et l'intervention. Pour ce faire, nous avons réalisé, entre autres choses, deux recensions exhaustives des écrits dont la première a porté sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et la seconde, sur les stratégies d'intervention. Puis, nous avons formé un comité aviseur représentatif de l'ensemble des milieux d'intervention directement associés au projet. Chacun des membres a joué un rôle actif aussi bien à l'intérieur de son milieu de pratique qu'au moment des rencontres et ce, pendant toute la durée du projet. Nous avons, de plus, effectué treize entrevues de groupe avec des intervenants clé afin de définir la pratique actuelle auprès des enfants exposés à la violence conjugale, dans la région de Québec. Ces rencontres nous ont permis, entre autres, de préciser les besoins de formation des intervenants de même que les principaux enjeux qui feront l'objet d'une concertation intersectorielle. Découlant de ces rencontres, une journée de sensibilisation axée sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et sur la reconnaissance de ces enfants a été développée de même que les outils correspondants, soit deux cahiers: l'un pour les personnes responsables de la formation et l'autre pour les participants. Ce programme sera offert aux intervenants des différents milieux associés au projet, lors de la réalisation de la phase II du projet. Enfin, un bilan complet de la réalisation des activités du projet a présenté les activités qui se sont déroulées depuis le mois de mai 2000.

Ces trois dernières années nous ont permis de prendre conscience de l'étendue des besoins à satisfaire, tant chez les enfants exposés à la violence conjugale que chez les intervenants concernés par cette problématique. L'importance des retombées de la première phase nous donnent confiance quant à l'issue de ce projet dans la région de Québec et ailleurs au Canada.

## ANNEXE 1

### SURVOL DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'EXPOSITION DES ENFANTS À LA VIOLENCE CONJUGALE

## ÉTAT DE SITUATION SUR LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DE L'EXPOSITION DES ENFANTS À CETTE VIOLENCE

Ce texte est une synthèse de la recension préparée par Geneviève Lessard. Pour une information complète, il est préférable de référer au document original.

### PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE AU CANADA ET AU QUÉBEC

Au début des années 2000, la violence conjugale sévissait dans près d'un demi million de foyers canadiens (Dauvergne et Johnson, 2001). Parmi les victimes de violence conjugale, une femme autochtone sur quatre aurait été agressée par son conjoint, en 1999. De plus, 65% des victimes canadiennes de sexe féminin ayant déclaré avoir été agressées par un conjoint (actuel ou ancien) l'ont été plus d'une fois et 26% l'ont été plus de dix fois (Statistique Canada, 2000). La séparation ne marque pas nécessairement la fin d'une relation violente, d'après *l'Enquête sociale générale* de 1999. En effet, 40% des femmes qui vivaient dans une relation matrimoniale ou de droit commun ont signalé des incidents de violence après la séparation (Hotton, 2001). Par ailleurs, les données portant sur les crimes résolus indiquent que parmi l'ensemble des victimes d'homicides de sexe féminin, 55% d'entre elles ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné de leur vie, comparativement à 7% de victimes de sexe masculin (Fedorowycz, 2001).

Au cours de l'année 2000, le ministère de la Sécurité publique du Québec a signalé que le nombre de victimes de violence conjugale avait augmenté de 19% de 1997 à 2000 et que près de la moitié de ces victimes ont subi des blessures lors des

actes de violence. Dans certains cas, des enfants sont tués en même temps que leur mère.

### PRÉVALENCE DE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ LES ENFANTS

Ainsi, au Canada, les enfants vivant dans près d'un demi-million de foyers auraient vu ou entendu un parent se faire agresser par l'autre. Ces enfants sont considérés comme des victimes non intentionnelles de la violence conjugale (Dauvergne et Johnson, 2001). En 1999, *l'Enquête sociale générale* a révélé que 37% des personnes victimes de violence conjugale ont déclaré que leurs enfants avaient vu ou entendu des actes de violence, au cours des cinq années précédentes, ce qui représentait alors un demi million d'enfants environ (Bunge & Locke, 2000). Par ailleurs, près de la moitié des femmes autochtones ayant été agressées par leur conjoint ont signalé qu'un enfant avait eu connaissance de l'incident (Statistique Canada, 2001).

En se basant sur les pourcentages avancés par Sudermann et Jaffe en 1999, soit qu'entre 11 et 23% de tous les enfants canadiens étaient exposés à la violence conjugale, on peut estimer qu'entre 7,000 et 18,000<sup>7</sup> enfants âgés de 0 et 12 ans ont été exposés à cette violence dans la seule région de Québec, en 2002.

---

<sup>7</sup> à partir de statistiques portant sur le nombre d'enfants dans la région de Québec, par groupe d'âges, présentées par Côté (2002) de l'équipe Connaissance-surveillance de la Direction de santé publique de Québec.

## CONCOMITANCE DES PROBLÈMES D'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

Parmi les enfants exposés, 30 à 87% d'entre eux seraient victimes de mauvais traitements allant de l'agression verbale et psychologique à l'agression physique et sexuelle. Il semble aussi que les enfants soient souvent victimes de plus d'une forme de violence (Chénard *et al.*, 1990). Comme plusieurs enfants tentent de protéger leur mère lorsqu'elle est violentée (Kérouac *et al.*, 1986; Hilton, 1992), ils « deviennent alors eux-mêmes très vulnérables à subir la violence qu'ils voulaient voir cesser » (Beaudoin *et al.*, 1998 : 21). Par ailleurs, la violence conjugale était présente dans 26 à 59% des dossiers suivis en protection de la jeunesse (Wolfe, 1999)<sup>8</sup> et dans 58% des cas retenus pour violence psychologique par les services de protection de l'enfance (Trocmé *et al.*, 2001). La manifestation la plus extrême de la violence conjugale est l'homicide. L'âge est un facteur dans le cas des enfants tués par leurs parents : la majorité des enfants avaient trois ans ou moins.

Si les enfants qui sont à la fois abusés et exposés semblent plus à risque, cela ne diminue pas pour autant les conséquences physiques et psychologiques des enfants exposés à la violence conjugale. Plusieurs chercheurs continuent d'affirmer que ces derniers sont aussi affectés que s'ils étaient eux-mêmes violentés parce que l'exposition à la violence conjugale constitue en soi un abus émotionnel pour l'enfant (Alpert *et al.*, 1997; Beaudoin *et al.*, 1998; Boutin, 1998; Cummings, 1997; Wolfe, 1999; Zuckerman *et al.*, 1995).

---

<sup>8</sup> Dans le cadre d'un séminaire de formation tenu à Ottawa, en 1999.

## ÉTAT DE SITUATION SUR LE VÉCU DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

### VÉCU DES ENFANTS

L'exposition à la violence conjugale constitue une expérience traumatisante pour les enfants. Elle peut être vécue de différentes façons, selon Peled (1997) et Eisikovits et al. (1998). Tout d'abord, **les enfants vivent avec le secret**. À ce moment, les assauts ne sont pas considérés comme des comportements de violence. Cependant, les souvenirs d'événements violents sont scellés dans leur mémoire. Puis, **les enfants vivent des conflits de loyauté**. Ils savent que la violence est présente dans leur famille mais ils sont incapables de prendre position clairement. Lorsque les enfants ont pris position pour l'un des parents et que le conflit de loyauté est présent, **les enfants ressentent de la peur et de la terreur**. Ils commencent alors à intérioriser un monde basé sur la violence et les agressions. À ce moment, ils sont conscients de la présence de la violence entre leurs parents et ils s'identifient habituellement à la victime, le plus souvent leur mère. Enfin, **les enfants vivent dans un contexte basé sur la domination et l'agressivité**. À ce stade, les enfants s'associent à l'abuseur en acceptant et en utilisant les mêmes comportements de violence et de contrôle dans leurs relations interpersonnelles. Les sentiments de colère et de rage dominant leur mode émotionnel.

Ainsi, il apparaît clairement que les enfants exposés à la violence conjugale vivent dans un « *environnement toxique* », un climat de peur et d'anxiété (Sudermann et Jaffe, 1999; 1997). Lorsque les mères prennent conscience de l'impact de l'exposition à la violence conjugale chez leurs enfants et craignent pour leur sécurité, plusieurs d'entre elles quittent leur conjoint violent (Hilton, 1992;

Rodgers, 1994). Toutefois, la séparation du couple ne signifie pas nécessairement la fin de la violence conjugale. En effet, le climat de peur associé à la violence conjugale peut perdurer après la séparation des parents, cette dernière peut même placer la mère et les enfants dans une situation de danger extrême (Henderson, 1990; Hilton, 1992; Humphreys, 1997; Marengère et Poirier, 1998; Rodgers, 1994; Sudermann et Jaffe, 1997). Plusieurs enfants sont alors utilisés comme bouc émissaire ou pris en otage par le père afin de menacer ou d'intimider la mère, particulièrement lors des décisions entourant la garde des enfants et les droits de visites (Henderson, 1990; McGee, 1997; Moore *et al.*, 1981; Walker et Edwall, 1987).

### **CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ LES ENFANTS**

Il apparaît clairement que l'exposition à la violence conjugale entraîne, chez les enfants, des conséquences graves : 1) des problèmes de santé physique et mentale, 2) des problèmes de comportement, 3) des problèmes de fonctionnement social, 4) et des problèmes d'ordre cognitif et académique. Ces conséquences se retrouvent à court, moyen et long terme.

#### **CONSÉQUENCES AU PLAN DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE**

De façon générale, ils ont plus de problèmes de santé, particulièrement des problèmes psychologiques sévères, comparativement à des enfants non exposés (Chénard *et al.*, 1990). Lors des épisodes de violence conjugale, la majorité des enfants vivent une grande détresse émotionnelle, un désarroi ainsi qu'un grand besoin d'être rassurés et entourés après la crise (Kérouac et Taggart, 1994; Christopoulos *et al.*, 1987). Plusieurs des problèmes de santé mentale rencontrés

chez ces enfants laissent présager la présence d'un traumatisme important. En fait, 56% des jeunes exposés à la violence conjugale répondent à tous les critères du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et la majorité des autres présentent certains symptômes liés à ce syndrome (Lehmann, 1997). Les connaissances actuelles permettent toutefois de préciser que le SSPT est présent surtout chez les enfants exposés plus souvent ou sur une plus longue période à de la violence très sévère, et ce, lorsqu'ils étaient encore très jeunes (Alpert *et al.*, 1997; Graham-Bermann et Levendosky, 1998; Lehmann, 1997).

### **CONSÉQUENCES AU PLAN DU FONCTIONNEMENT SOCIAL**

Les interactions avec les pairs sont souvent marquées par des déficiences importantes au plan de leurs compétences sociales (Jaffe *et al.*, 1986), de leurs habiletés de communication et de résolution de conflits. Ces enfants ont donc tendance à recourir fréquemment à des comportements agressifs ou passifs plutôt qu'affirmatifs pour s'exprimer (Jaffe *et al.*, 1992; Gleason, 1995; Hughes, 1986; Davis et Carlson, 1987; Wolfe *et al.*, 1985; Boutin, 1998). À l'adolescence, ils sont plus susceptibles de développer des comportements antisociaux et délinquants (Sudermann & Jaffe, 1999; Boissonneault & Guay, 1994; Dodge *et al.*, 1994). Certains de ces adolescents consomment abusivement des drogues et de l'alcool pour échapper à leurs problèmes. D'autres font des fugues ou des tentatives de suicide (Carlson, 1990; Hughes, 1986). Les filles exposées à la violence conjugale dans l'enfance sont particulièrement à risque de vivre une première grossesse non désirée à l'âge adulte (Dietz *et al.*, 1999). Lorsque les problèmes de comportement des adolescents ne sont pas traités rapidement, ils risquent de s'aggraver et de se transformer en criminalité, surtout celle reliée aux actes de violence contre la personne (ex. : voies de fait, tentative de viol, viol, tentative de meurtre,

kidnapping, meurtre) (MacLeod, 1987). De plus, on peut observer une incidence élevée d'agressions entre frères et sœurs dans les familles où une problématique de violence conjugale est identifiée (Sudermann et Jaffe, 1999; Carlson, 1990; Cantrell *et al.*, 1995).

### CONSÉQUENCES AU PLAN COGNITIF ET ACADÉMIQUE

Les problèmes cognitifs et académiques des enfants exposés à la violence conjugale se manifestent le plus souvent par une déficience des habiletés verbales, intellectuelles ou motrices (Gleason, 1995) ou par une déficience mentale (Chénard *et al.*, 1990). Certains enfants présentent des problèmes d'apprentissage scolaire, d'hyperactivité ou des difficultés d'attention, pouvant conduire à un retard académique (Beaudoin *et al.*, 1998; Gleason, 1995; Moore *et al.*, 1981; Boutin, 1998).

### REPRODUCTION DE LA VIOLENCE OU DE LA VICTIMISATION

Outre les conséquences négatives que génère la violence conjugale sur la santé physique et émotionnelle ainsi que sur le développement social et académique des enfants exposés, ces derniers font des apprentissages fautifs sur le rôle de l'homme et de la femme dans la famille ainsi que sur la façon d'établir des relations et de gérer des conflits (Bourrassa et Turcotte, 1998; Ulbrich et Hubert, 1981; Jaffe *et al.*, 1986a, 1986b, 1990). Il semble que les jeunes enfants seraient particulièrement à risque de reproduire la violence ou la victimisation. En effet, selon Hugues (1981), les enfants de 5 à 11 ans exposés à la violence conjugale s'identifient fortement au parent du même sexe qu'eux. Ainsi, les apprentissages qu'ils font les amènent à reproduire la violence ou la victimisation dans leurs relations amoureuses à l'adolescence (Centre national

d'information sur la violence dans la famille, 1996; Jaffe *et al.*, 1992; Cantrell *et al.*, 1995) et, à plus long terme, dans leur vie conjugale (Aldarando & Sugarman, 1996; Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1996; Dee Post *et al.*, 1981; Hataling & Sugarman, 1986; Howell & Pugliesi, 1988; Jaffe *et al.*, 1992; MacLeod, 1987; Rodgers, 1994; Rosenbaum & O'Leary, 1981). Carlson (1990) mentionne que, même si certains enfants semblent ne pas être affectés à court terme, ils peuvent l'être à long terme, notamment dans leur propre union conjugale. Chez les garçons, la reproduction intergénérationnelle de la violence se traduit généralement par l'adoption de comportements agressifs et chez les filles, par une victimisation (Jaffe *et al.*, 1990).

Ainsi, les enfants exposés à la violence conjugale auraient tendance à réagir de différentes façons : 1) certains se comportent comme l'abuseur en développant, par apprentissage, des problèmes de comportements extériorisés, 2) certains se comportent comme une victime en développant, suite à une socialisation stéréotypée, des problèmes intériorisés, 3) d'autres peuvent par ailleurs très bien évoluer à cause de différents facteurs de protection (Berman, 1993) et de résilience.

### **FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION POUR LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE**

De façon générale, certaines caractéristiques reliées aux enfants, à leur famille et à leur entourage agissent soit comme facteur de risque ou soit comme facteur de protection lorsque les enfants sont exposés à la violence conjugale. La présence ou non de ces facteurs peut faire en sorte que le parcours de violence, de délinquance,

de victimisation et de criminalité chez ces enfants soit modifié et qu'ils s'adaptent mieux face à cette expérience traumatisante.

La *fréquence et l'intensité des comportements violents auxquels l'enfant a été exposé* sont parmi les plus importants facteurs de risque pour les enfants qui vivent à l'intérieur de familles où la violence conjugale est présente (Jaffe et al., 1986; Wolfe et al., 1985-1988 cités dans Marleau et Jimenez, 1999: 178) De leur côté, les femmes violentées rapportent être significativement plus stressées et inconsistantes dans leur discipline bien que, de ces deux facteurs, seul *le stress parental* influence significativement la capacité d'adaptation de l'enfant (Holden et Ritchie, 1991). Ainsi, plus le stress maternel est élevé, plus l'enfant présenterait de problèmes extériorisés (Émond et al., 1999).

Selon Fortin et al., (2000), *les sentiments de compétence et de valeur que l'enfant s'accorde et la qualité de la relation parent/enfant* constituent les deux facteurs de protection les plus significatifs. Ainsi, les enfants exposés à la violence conjugale ayant une *bonne estime de soi, un bon tempérament* (un enfant facile) ou qui *performent à l'école* (bonnes notes et absence de problèmes scolaires) sont plus susceptibles de bien s'adapter à un environnement familial où la violence est présente. L'une des composantes du tempérament, la *sociabilité*, constituerait un facteur de protection associé aux troubles intériorisés. (O'Keefe, 1994 cité dans Marleau et Jimenez, 1999:178). La notion de *contrôle sur sa vie* (être maître de ses pensées et de ses comportements) serait également importante. (Moore et al., 1992 cités dans Marleau et Jimenez, 1999:178) De leur côté, Jimenez et al. (1999) ont réussi à démontrer l'influence modératrice de *la relation mère/enfant : les comportements de soins de la mère* agissant comme facteur de protection contre les effets de l'exposition à la violence conjugale.

Peu de caractéristiques liées à la communauté ont été étudiées. Kolbo (1996) a tenté de déterminer l'impact protecteur du *soutien social* chez un groupe d'enfants exposés à la violence conjugale. Il semble que plus un garçon bénéficie d'un soutien social important, peu importe le nombre d'événements violents auxquels il a été exposé, plus son estime de soi est élevée (cité dans Marleau et Jimenez, 1999:177) et par conséquent, meilleure serait sa capacité d'adaptation. Cependant, pour Fortin et Jimenez, le réseau de soutien social ne semble pas exercer d'effet modérateur sur l'adaptation des enfants.

## BESOINS DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Les enfants exposés à la violence conjugale ont de nombreux besoins et leurs besoins sont différents de ceux de leur mère. Longtemps considérés comme une extension naturelle de leur mère, les intervenants répondaient aux besoins de la mère en supposant que ceux des enfants étaient eux aussi répondus de façon appropriée. L'expérience démontre clairement aujourd'hui que les besoins des enfants sont, pour certains, semblables à ceux de leur mère et pour d'autres, très différents.

Tout d'abord, ils ont besoin d'être soutenus par leur mère et ne pas se sentir coupables par rapport à la violence conjugale puisqu'ils n'y sont pour rien. Graduellement, ils ont à faire face à leurs souvenirs traumatiques et à apprendre à planifier leur sécurité en cas de reprise de la violence. Ils doivent aussi apprendre à reprendre leur place dans un lieu sécuritaire, à s'affirmer et à exprimer leurs émotions, à restaurer/renforcer leur estime de soi. Ils ont aussi à faire l'apprentissage de solutions de rechange à la violence au sein des relations

personnelles et apprendre que la violence est inacceptable. Enfin, ils ont à développer leur capacité de prise de décisions et de résolution de problèmes et ils doivent être mieux informés sur la violence, la responsabilité des agresseurs, les stéréotypes et les mythes au sujet de la violence faite aux femmes<sup>9</sup>.

Par ailleurs, ils ont besoin de services adaptés à leur situation spécifique (ex. troubles de comportement, syndrome de stress post-traumatique, problèmes de santé physique et mentale); de services qui tiennent compte de leurs valeurs et de leur culture (ex. enfants de milieu autochtone, immigrants ou autres communautés culturelles).

---

<sup>9</sup> Ces effets sont en lien direct avec leurs besoins. Ils ont été identifiés par différentes sources : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada (1999); Fulmer, 1991; Ann Paquet-Deehy (document électronique) et dans le cadre de la Commission d'étude sur la réponse aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, 2001.

## ANNEXE 2

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

## CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Au fil des années, la nécessité de répondre aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale a fait consensus au Québec. L'intérêt porté aux enfants s'est accru mais les services dispensés demeurent, encore aujourd'hui, insuffisants et dans certains cas inappropriés. Différents facteurs peuvent expliquer, en partie, ces difficultés. Certains sont reliés à la complexité même de la problématique des enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale, d'autres à des tentatives infructueuses d'implantation de mesures, à l'absence d'un mode de pratique répondant aux besoins spécifiques de ces enfants alors qu'en d'autres circonstances, les enfants exposés ne font pas parti des ententes conclues. L'intervention est donc plus difficile à articuler et nécessite une démarche progressive, soucieuse d'associer étroitement tous les acteurs concernés par la dispensation des services.

Voici donc certains éléments qui contribuent à définir le contexte dans lequel notre projet s'est inscrit dès le départ et à l'intérieur duquel il s'est développé.

### POLITIQUES MINISTÉRIELLES

À partir de 1985, différentes politiques ministérielles visant à contrer la violence conjugale ont vu le jour au Québec. Toutes ces politiques insistent sur la nécessité d'intervenir en concertation.

- 1985 : *Politique d'aide aux femmes violentées* du ministère des Affaires sociales (version révisée en 1987).
- 1986 : *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* des ministères de la Justice et du Solliciteur général.

- Ces politiques sectorielles sont complétées en 1992 par les orientations du MSSS dans *l'Intervention auprès des conjoints violents* (Gouvernement du Québec, 1992b).
- 1987 : un comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale est mis sur pied. Ce comité est composé de personnes représentant les ministères de l'Éducation, de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de la Sécurité publique ainsi que du Secrétariat à la Condition féminine et du Secrétariat à la famille devenu depuis le ministère de la Famille et de l'Enfance.
- 1992 : *Politique de la Santé et du Bien-être* du gouvernement du Québec.
- 1993 : Ce comité interministériel reçoit le mandat « d'élaborer un projet de politique gouvernementale relatif à la violence conjugale et à ses effets sur les enfants en suscitant la collaboration des ministères visés par cette politique et en consultant les groupes et les organismes sociojudiciaires et communautaires intéressés » (Gouvernement du Québec, 1995a).
- 1995 : Dépôt de la première politique interministérielle en matière de violence conjugale intitulée « Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer » (Gouvernement du Québec, 1995 : 5-6).

Nous pouvons observer que la préoccupation à l'égard des enfants exposés à la violence conjugale est présente dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, mise sur pied en 1995. Tel que mentionné dans cette politique, « la prévention (...) auprès des enfants et des jeunes qui sont exposés à la violence conjugale revêt une importance particulière, car elle vise à freiner la reproduction de cette violence à travers les générations (Gouvernement du Québec, 1995 :33-36). De plus, parmi les neuf principes directeurs lui servant de fondement, deux

font état des engagements souhaités à l'égard des enfants exposés à cette violence.

Ce sont :

- La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.
- Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.

Toutefois, il est apparu clairement que certaines caractéristiques reliées à l'âge des enfants exposés à la violence conjugale et à la nature même de l'intervention auprès de ces enfants rendent plus difficiles leur dépistage et l'offre de services. Ainsi, dès la mise sur pied de la Politique, le Gouvernement du Québec reconnaissait :

- Qu'il peut être relativement difficile pour les intervenants oeuvrant ailleurs que dans les maisons d'hébergement de dépister les enfants exposés à la violence conjugale parce qu'ils ne savent pas nécessairement comment reconnaître et nommer ce qu'ils subissent et qu'ils ne parlent pas facilement de ce qu'ils vivent. D'ailleurs, ils sont souvent tenus de garder le secret.
- Qu'il peut être relativement difficile d'offrir des services aux enfants dépistés parce que les jeunes ne sont pas en mesure de demander des services pour eux-mêmes, l'autorisation des parents (ou de l'un d'eux) étant nécessaire pour l'obtention du service.
- Que « des questions d'éthiques professionnelles et de confidentialité des dossiers posent des contraintes qui exigent des efforts supplémentaires de la part des administrateurs et du personnel visés à établir des liens de collaboration avec d'autres organismes habilités à intervenir avec les

ressources qui donnent des services au père ou à la mère » (Gouvernement du Québec, 1995).<sup>10</sup>

## ÉTAT DE SITUATION SUR LES PRATIQUES D'INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE, AU QUÉBEC

En 1999, des chercheurs se sont intéressés aux services offerts aux enfants exposés à la violence conjugale, dans l'ensemble du Québec. Turcotte et ses collaborateurs ont ainsi recensé 233 pratiques d'intervention dans les CLSC, les Centres jeunesse et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale: 17 interventions de groupe (en CLSC), 151 interventions individuelles (en Centres jeunesse et en CLSC) et 65 interventions informelles (en maison d'hébergement). Compte tenu du nombre d'enfants susceptibles d'être exposés à la violence conjugale, il ressort clairement que malgré les efforts des milieux d'intervention, très peu d'enfants exposés à la violence conjugale sont aidés au Québec et dans la région de Québec.

## ÉTAT DE LA COLLABORATION ENTRE LES CLSC ET LE CENTRE JEUNESSE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC, EN 1999-2000

En 1999, l'Entente-cadre entre les CLSC et les Centres jeunesse « *Des établissements qui s'appuient pour les services aux enfants, aux jeunes et à leur famille* » favorisait la concertation entre ces deux types de ressources. Afin de mieux saisir la dynamique des changements attendus, un suivi de son implantation a été effectué dans ces milieux. Quoique nationale, cette étude a permis de faire ressortir les données concernant la région de Québec. De façon générale,

---

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, 1995. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, p.53

l'implantation de l'Entente-cadre par les gestionnaires et par les intervenants a permis d'établir une communication entre ces deux organisations et de vivre certaines expériences positives. Toutefois, il demeurait de nombreux irritants notamment au niveau des conditions préalables à son implantation et au suivi de l'implantation de l'Entente dans les milieux concernés pour que cette expérience puisse s'intégrer solidement dans les pratiques professionnelles (Larivière, 2000).

Voici un aperçu des principales difficultés rencontrées par les répondants :

- Manque de ressources humaines et financières (principale raison).
- Surcharge de travail.
- Pas de démarche préalable d'appropriation de l'entente.
- N'ont pas été sollicités à participer au développement du plan d'action conjoint.
- Ne connaissaient pas l'entente.
- Aucune possibilité réelle de s'impliquer en raison de la lourdeur administrative.
- Pas de formation conjointe ni d'outils communs.
- Peu de travail effectué en commun.
- Manque de connaissance sur les rôles et responsabilités du partenaire.
- Manque de vision commune.
- Relations interpersonnelles difficiles.
- Problèmes liés à la confidentialité des dossiers (partage d'informations difficile).

Ainsi, il ressort que les difficultés anticipées lors de la mise sur pied de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, en 1995, n'ont pas été aplanies au cours des années qui ont suivi. L'Entente-cadre n'aura pas permis le

rapprochement attendu entre ces deux organisations, centrales au niveau de la réponse aux besoins des jeunes enfants.

### ÉLABORATION ET IMPLANTATION DE L'ENTENTE MULTISECTORIELLE (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001)

*L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* intègre et remplace les Ententes-cadre développées précédemment dont l'Entente cadre CLSC/CJ. Elle a été mise sur pied en 2001 et s'adresse aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Parmi les enfants qui vivent dans un milieu familial où la violence conjugale est présente, plusieurs d'entre eux sont doublement menacés. « Ils risquent non seulement d'être perturbés émotionnellement par les scènes de violence et par l'atmosphère tendue qui règne à la maison, mais aussi d'être la cible des actes de brutalité » (MacLeod, 1987). Généralement, ces enfants sont référés à la Direction de la protection de la jeunesse et reçoivent les services qui leur sont nécessaires. En effet, l'Entente multisectorielle précise clairement que « dans plusieurs situations de violence conjugale, des enfants sont également victimes de mauvais traitements physiques, d'abus sexuel ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Il n'existe alors pas d'ambiguïté : l'entente doit s'appliquer lorsque la police et le directeur de la protection de la jeunesse sont saisis de ces situations. Ainsi, lorsque la situation d'un enfant témoin de violence conjugale exige une intervention du directeur de la protection de la jeunesse et de la police, les intervenants devraient s'inspirer de la présente entente. La coordination des actions et la transmission de l'information demeurent des conditions essentielles au

succès de l'intervention dans ce type de situations, qui mobilisent souvent plusieurs acteurs ».

Toutefois, « lorsque des enfants sont exposés à la violence conjugale, mais ne sont pas eux-mêmes victimes de mauvais traitements physiques, d'abus sexuel ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique, l'entente ne s'applique pas. Cependant, l'état de grande vulnérabilité de ces enfants, qui ont souvent besoin d'aide ou de protection, exige que certaines modalités d'intervention soient précisées et respectées. Ainsi, tout intervenant qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant témoin de violence conjugale est compromis doit signaler la situation au directeur de la protection de la jeunesse. En cas de doute sur la pertinence de la signaler, le directeur de la protection de la jeunesse devrait être consulté. Par ailleurs, tout intervenant qui prend connaissance d'une telle situation doit s'assurer que l'enfant reçoive une aide appropriée, soit en intervenant directement auprès de celui-ci et de ses parents ou en les orientant, avec leur accord, vers l'organisme ou l'établissement approprié, notamment un CLSC » (Gouvernement du Québec, Entente multisectorielle, 2001 : 33).

Ainsi, il ressort que les enfants exposés à la violence conjugale sans être eux-mêmes victimes d'actes de violence bénéficient de peu de mesures permettant d'encadrer et de soutenir la pratique des intervenants avec lesquels ils sont en contact.

## ANNEXE 3

### COMPOSITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

## COMPOSITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Différents comités ont facilité la réalisation de l'ensemble des activités du projet. Voici de quelle façon ils étaient constitués.

### COMITÉ DE COORDINATION

Un comité de coordination composé de trois personnes a veillé à la réalisation de ce projet. Ce sont :

- France Paradis, médecin-conseil à la Direction de santé publique de Québec et coordonnatrice du projet.
- Andrée Bouchard, conseillère à la Direction de santé publique de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux (jusqu'en juin 2002).
- Nathalie Séguin, directrice de la Maison Kinsmen-Marie-Rollet de Québec pour femmes violentées et leurs enfants remplacée par Nancy-Anne Walsh à partir de novembre 2001 (fiduciaire du projet).

### COMITÉ DE TRAVAIL

Dès le début des activités du projet, le comité de coordination s'est adjoint différentes ressources professionnelles : Geneviève Lessard (mai 2000), Christiane Lampron (septembre 2000), Louise Arseneau (janvier 2002) et Manon Bouchard (octobre 2002). Au cours des deux dernières années particulièrement, le comité s'est réuni pour des séances régulières de travail (une rencontre à toutes les deux semaines dont la durée pouvait varier entre quatre et sept heures). Ces rencontres ont permis de partager des informations sur les activités réalisées, de prendre des

décisions permettant l'avancement du projet vers l'atteinte de ses objectifs et de développer les différents produits.

### COMITÉ AVISEUR

Pendant toute la durée du projet, le comité de coordination a travaillé en étroite collaboration avec le comité aviseur (formation complète en mars 2001). Ce comité était constitué de représentants des milieux d'intervention directement associés à la réalisation des activités du projet. Les membres ont été choisis par les décideurs de chacun des milieux représentés. Il était composé par :

- Marie-Claude Beaulieu, intervenante auprès des enfants à la Maison pour femmes immigrantes de Québec.
- Marie-Claude Belleau, responsable du projet d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers, Regroupement des centres de la petite enfance, régions 03-12 (remplacée par Claire Sénéchal).
- Sylvie Bonin, enquêtrice pour la police de la ville de Québec.
- Lucie Boulet, avocate à la cour civile en pratique privée.
- Stéphanie Campeau, spécialiste en sciences de l'éducation, ministère de l'Éducation (remplacée par Annie Villeneuve).
- Céline Cyr, substitut du procureur général, ministère de la Justice (remplacée par Sarah-Julie Chicoine).
- Isabelle Côté, travailleuse sociale, CLSC des Hautes-Marées.
- Esther Després, chef d'équipe à l'évaluation et à l'orientation, Centre jeunesse de Québec.
- Michel Marsan, président du conseil d'administration de la Maison Kinsmen-Marie-Rollet.

- Isabelle Picard, assistante à la coordination et intervenante à l'organisme communautaire Espace pour les droits des enfants de la région de Québec (remplacée par Odette Théberge).
- Monique Plante, pédiatre au Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ).
- Marcia Vergara, responsable du programme PACE et intervenante au Centre d'amitié autochtone de Québec (remplacée par Ann Jacques).
- Jean-François Vézina, coordonnateur du Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI).

## LISTE DE RÉFÉRENCES CITÉES

- Adamson, J. L., & Thompson, R. A. (1998). Coping with interparental verbal conflict by children exposed to spouse abuse and children from non violent homes. *Journal of Family Violence, 13*(3), 213-232.
- Aldarando, E., & Sugarman, D. B. (1996). Risk marker analysis of the cessation and persistence of wife assault. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 64*(5), 1010-1019.
- Alpert, E. J., Cohen, S., & Sege, R. D. (1997). Family violence: An overview. *Academic Medecine, 72*(1), S3-S6.
- Beaudoin, G., Côté, I., Delisle, R., Gaboury, M.-C., Guénette, N., & Lessard, M. (1998). L'intervention de groupe au service des enfants exposés à la violence conjugale. *Intervention, 107*, 19-32.
- Berman, P. S. (1993). Impact of abusive marital relationships on children. In M. Hansen & M. Harway (Eds.), *Battering and family therapy: A feminist perspective* (pp. 134-146). London: Sage Publications.
- Boissonneault, H., & Guay, C. (1994). *Enfants témoins de violence conjugale t/ou victimes de violence. Outil de sensibilisation et guide en vue d'effectuer un signalement en vertu de la LPJ* : Pour la table de concertation sur la violence conjugale: sous-comité des enfants témoins de violence conjugale Beauce-Etchemin (Collaboration spéciale du CPEJ Chaudière-Appalaches).
- Bourassa, C., & Turcotte, D. (1998). Les expériences familiales et sociales des enfants exposés à la violence conjugale: des observations tirées de leurs propos. *Intervention, 107*, 7-18.
- Boutin, R. (1998). *Mon père me fait peur. Vécu des enfants exposés à la violence conjugale*. Québec: Éd. Deslandes.

- Cantrell, P. J., MacIntyre, D. I., Sharkey, K. J., & Thompson, V. (1995). Violence in the marital dyad as a predictor of violence in the peer relationships of older adolescents/young adults. *Violence and Victims, 10*(1), 35-41.
- Carlson, B. E. (1990). Adolescent observer of marital violence. *Journal of Family Violence, 5*(4), 285-299.
- Centre, national, d'information, sur, la, violence, dans, la, & famille. (1996). *La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants* : Santé Canada.
- Chénard, L., Cadrin, H., & Loiselle, J. (1990). *État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale* : Département de santé communautaire, Centre hospitalier de Rimouski.
- Chrispoulos, C., Cohn, D. A., Shaw, D. S., Joyce, S., Sullivan-Hanson, J., Kraft, S. P., & Emery, R. E. (1987). Children of abused women: I. Adjustment at time of shelter residence. *Journal of Marriage and the Family, 49*(3), 611-619.
- Côté, M. (2002). *Fichier de la projection de la population, MSSS, région de Québec*.
- Cummings, E. M. (1997). Marital conflict, abuse, and adversity in the family and child adjustment: A developmental psychopathology perspective. In D. A. Wolfe & R. J. McMahon, Peters, R.D. (Eds.), *Child abuse: New directions in prevention and treatment across the lifespan* (pp. 3-26). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Dauvergne et Johnson (2001). Les enfants témoins de violence conjugale. dans *Juristat, 21*(6), Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- David (2002). Statistiques du Collectif masculin contre le sexisme.
- Davis, L. V., & Carlson, B. E. (1987). Observation of spouse abuse. What happens to the children? *Journal of Interpersonal Violence, 2*(3), 278-291.

- Dee Post, R., Willett, A. B., Franfs, R. D., House, R. M., & Back, S. M. (1981). Childhood exposure to violence among victims and perpetrators of spouse battering. *Victimology: An International Journal*, 6(1-4), 156-166.
- Dietz, P. M., Spitz, A. M., Anda, R. F., Williamson, D. F., McMahon, P. M., Santelli, J. S., Nordenberg, D. F., Felitti, V. J., & Kendrick, J. S. (1999). Unintended pregnancy among adult women exposed to abuse or household dysfunction during their childhood. *JAMA*, 282(14), 1359-1364.
- Dodge, K. A., Pettit, G. S., & Bates, J. E. (1994). Socialization medisturs of the relation between socioeconomis status and child conduct problems. *Child Development*, 65, 649-665.
- Eisikovits, Z., Winstok, Z., & Enosh, G. (1998). Children's experience of interparental violence: A heuristic model. *Children and Youth Services Review*, 20(6), 547-568.
- Emond, I., Fortin, L., Royer, E., Potvin, P., & Tessier, M. (1999, 4 et 5 novembre 1999). *Impact du fait d'être témoin de violence conjugale, du potentiel de risque d'abus physiques et du stress maternel sur les troubles extériorisés et intériorisés des enfants*. Paper presented at the "Comprendre la famille", 5e Symposium québécois de la recherche sur la famille, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Fedorowucz, O. (2001). L'homicide au Canada. dans *Juristat* 21(9), Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa.
- Fortin, A., Cyr, M., & Lachance, L. (2000). *Les enfants témoins de violence conjugale: Analyse des facteurs de protection* : CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, numéro 13.
- Gleason, W. J. (1995). Children o battered women: Developmental delays and behavioral dysfunction. *Violence and Victims*, 10(2), 153-160.

- Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale «Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale»*. Québec: Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale.
- Graham-Bermann, S. A., & Levendosky, A. A. (1998). Traumatic stress symptoms in children of battered women. *Journal of Interpersonal Violence, 13*(1), 111-128.
- Grizenko, N., & Fisher, C. (1992). Review of studies of risk and protective factors for psychopathology in children. *Canadian Journal of Psychiatry, 37*(10), 711-721.
- Groupe de travail, CLSC - Centres de jeunesse. (1998). *Enfants témoins de violence conjugale* : Association des CLSC et des CHSLD du Québec, Association des Centres jeunesse du Québec.
- Henderson, A. (1990). L'influence des enfants sur les décisions que prennent les mères victimes de violence. *Santé mentale au Canada, 38*(2-3), 12-16.
- Hilton, N. Z. (1992). Battered women's concerns about their children witnessing wife assault. *Journal of Interpersonal Violence, 7*(1), 77-86.
- Holden, G. W., & Ritchie, K. L. (1991). Linking extreme marital discord, child rearing, and behavior problems: Evidence from battered women. *Child Development, 62*, 311-327.
- Hotaling, G. T., & Sugarman, D. B. (1986). An analysis of risk markers in husband to wife violence: The current state of knowledge. *Violence and Victims, 1*(2), 101-124.
- Hotten, T. (2001). La violence conjugale après la séparation. dans *Juristat 21*(9), Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa.
- Howell, M. J., & Pugliesi, K. L. (1988). Husbands who harm: Predicting spousal violence by men. *Journal of Family Violence, 3*(1), 15-27.
- Hughes, H. M. (1981). Advocacy for children of domestic violence: helping the battered women with non-sexist childrearing. *Victimology: An International Journal, 6*(1-4), 262-271.

- Hughes, H. M. (1986). Research with children in shelters: Implications for clinical services. *Children Today*, 7(1), 21-25.
- Humphreys, J. (1997). Nursing care for children of battered women. *Pediatric Nursing*, 23(2), 122-128.
- Jaffe, P., Wilson, S., & Wolfe, D. A. (1986a). Promoting changes in attitudes and understanding of conflict resolution among child witnesses of family violence. *Canadian Journal of Behavioral Sciences*, 14(4), 356-366.
- Jaffe, P., Wolfe, D., Wilson, S. K., & Zak, L. (1986b). Family violence and child adjustment: A comparative analysis of girls' and boys's behavioral symptoms. *American Journal of Psychiatry*, 143(1), 74-77.
- Jaffe, P. G., Sudermann, M., & Reitzel, D. (1992a). Child witnesses of marital violence. In R. T. Ammerman & M. Hersen (Eds.), *Assessment of family violence: A clinical and legal sourcebook* (pp. 313-331). New York: John Wiley & Sons.
- Jaffe, P. G., Sudermann, M., & Reitzel, D. (1992b). Working with children and adolescents to end the cycle of violence: A social learning approach to intervention and prevention programs. In R. D. Peters, McMahon, R.J. & V. L. Quinsey (Eds.), *Aggression and violence throughout the lifespan* (pp. 83-99). London: Sage Publications.
- Jimenez, V., Saucier, J.-F., Marleau, J. D., Murphy, C., Ciampi, A., Côté, B., & Tong, G. (1999). *Impact du fait d'être témoin de violence conjugale sur la santé mentale d'enfants âgés de 6 à 12 ans de familles d'immigration récente et québécoises* : CLSC Côte-des-Neiges, Centre affilié universitaire, Centre de recherche et de formation (CRF).
- Justice Canada (2001). *Leçons apprises 2001*. Division de la recherche et de la statistique, Document électronique.
- Kérouac, S., & Taggart, M.-É. (1994). Portrait de la santé des femmes aux prises avec la violence conjugale. In M. Rinfret-Raynor & S. Cantin (Eds.), *Violence*

- conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp. 97-111). Ste-Foy: Gaëtan Morin Éditeur.
- Kérouac, S., Taggart, M. E., & Lescop, J. (1986). *Portrait de la santé de femmes violentées et de leurs enfants*. Montréal: Université de Montréal, Faculté des sciences infirmières.
- Kolbo, J. R., Blakely, E., & Engleman, D. (1996). Children who witness domestic violence: a review of empirical literature. *Journal of Interpersonal Violence, 11*(2), 281-293.
- Lehmann, P. (1997). The development of Posttraumatic Stress Disorder (PTSD) in a sample of child witnesses to mother assault. *Journal of Family Violence, 12*(3), 241-257.
- MacLeod, L. (1987). *Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale* : Document préparé pour le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Marengère, P., & Poirier, P.-P. (1998). Groupe pour enfants exposés à la violence conjugale. *Intervention, 107*, 62-67.
- Marleau, J., & Jimenez, V. (1999). Quels sont les impacts de la violence conjugale sur l'enfant? *Le Clinicien, mai*, 175-181.
- McGee, C. (1997). Children's experience of domestic violence. *Child and Family Social Work, 2*, 13-23.
- Ministère de la sécurité publique du Québec (2000). *La violence conjugale. Statistiques*. Gouvernement du Québec.
- Moore, J. G., Galcius, A., & Pettican, K. (1981). Emotional risk to children caught in violent marital conflict -- The Basilton Treatment Project. *Child Abuse and Neglect, 5*(2), 147-152.
- Peled, E. (1997). Intervention with children of battered women: A review of current literature. *Children and Youth Services Review, 19*(4), 277-299.

- Rodgers, K. (1994). Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe. *Juristat*, 14(9), 1-18.
- Rosenbaum, A., & O'Leary, K. D. (1981). Children: The unintended victims of marital violence. *American Journal of Orthopsychiatry*, 51(4), 692-699.
- Statistique Canada (2001). La violence familiale: accent sur la violence faite aux enfants et les enfants à risque. *Le Quotidien*, document électronique.
- Statistique Canada (2000). La violence familiale au Canada: un profil statistique 2000. *Centre canadien de la statistique juridique*, Ottawa.
- Sudermann, M., & Jaffe, P. (1997). Children and youth who witness violence: New directions in intervention and prevention. In D. A. Wolfe, R. J. McMahon, & R. D. Peters (Eds.), *Child abuse: New directions in prevention and treatment across the lifespan* (pp. 55-78). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Sudermann, M., & Jaffe, P. (1999). *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale: Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux*. Ottawa: Pour l'Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.
- Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Bilingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Étude sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants. Rapport Final*. Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.
- Turcotte, D., Beaudoin, G., & Pâquet-Deehy, A. (1999). *Les pratiques d'intervention auprès des enfants et des adolescents exposés à la violence conjugale*.
- Ulbrich, P., & Huber, J. (1981). Observing parental violence: distribution and effects. *Journal of Marriage and the Family*, 43(3), 623-631.

- Walker, L. E. A., & Edwall, G. E. (1987). Domestic violence and determination of visitation and custody in divorce. In D. J. Sonkin (Ed.), *Domestic violence on trial* (pp. 127-152). New York: Springer Publishing Company.
- Wolfe, D. A. (1999, 26 et 27 avril 1999). *Comprendre et traiter les enfants témoins de violence domestique*. Paper presented at the "Séminaire de formation", Ottawa (Ontario).
- Wolfe, D. A., Jaffe, P., Wilson, S. K., & Zak, L. (1985). Children of battered women: The relation of child behavior to family violence and maternal stress. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 53*(5), 657-665.
- Zuckerman, B., Augustyn, M., McAlister Groves, B., & Parker, S. (1995). Silent victims revisited: The special case of domestic violence. *Pediatrics, 96*(3), 511-513.

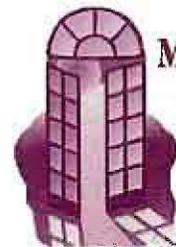
**Institut national  
de santé publique**

**Québec**



**RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX  
DE QUÉBEC**

**DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE**



**Maison Kinsmen  
Marie-Rollet**

*... une lumière  
sur ta vie...*



**Stratégie nationale  
pour la prévention du crime**

**National Crime  
Prevention Strategy**

**Canada**

**Québec**

